



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3046
31 janvier 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3046e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 31 janvier 1992, à 10 h 30

Président : M. MAJOR

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

Membres : Autriche
Belgique
Cap-Vert
Chine
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Inde
Japon
Maroc
Venezuela
Zimbabwe

M. VRANITZKY
M. MARTENS
M. VEIGA
M. LI Peng
Le Président BORJA
Le Président BUSH
Le Président ELTSINE
Le Président MITTERAND
M. JESZENSZKY
M. RAO
M. MIYAZAWA
Le Roi HASSAN II
Le Président PEREZ
M. SHAMUYARIRA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA RESPONSABILITE DU CONSEIL DE SECURITE EN MATIERE DE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Avec la permission de mes collègues, je voudrais faire une brève déclaration d'introduction à notre séance d'aujourd'hui. Il s'agit d'une réunion exceptionnelle. Nous nous réunissons à un moment de changement considérable. Il y a exactement un an, le Conseil de sécurité a relevé avec succès le défi de l'invasion du Koweït par l'Iraq. Mais nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis, et pour décider des moyens d'y faire face, il est juste, à mon avis, que nous soyons réunis au niveau sans précédent de chefs d'Etat ou de gouvernement. Nous devons montrer aujourd'hui que le Conseil de sécurité oeuvre dans un but commun.

Je me félicite beaucoup de la présence ici aujourd'hui de tant de chefs d'Etat ou de gouvernement. Cela prouve l'importance que nous accordons à l'Organisation des Nations Unies et notre attachement aux idéaux des Nations Unies. Nous sommes venus ici aujourd'hui de toutes les parties du monde. Chacun de nos pays a ses propres caractéristiques, ses propres soucis. Mais nous sommes unis par un trait particulier. Nous sommes unis par notre engagement de renforcer la communauté plus vaste à laquelle nous appartenons de même que la sécurité collective et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

En convoquant cette réunion extraordinaire ce matin, mon intention était que notre débat serve quatre objectifs importants. Tout d'abord, notre présence aujourd'hui marque un tournant dans le monde et aux Nations Unies. Sur la scène internationale, nous avons été témoins de la fin de la guerre froide. Des Etats Membres de cette organisation se sont divisés et se sont réformés. Cela offre d'immenses possibilités mais cela comporte également de nouveaux risques. Aux Nations Unies, le mandat de M. Pérez de Cuéllar a pris fin. Il a servi la communauté internationale pendant de nombreuses années avec une distinction hors pair, et je suis heureux de pouvoir le remercier de

Le Président

son travail. Nous sommes ici non seulement pour offrir à son successeur, M. Boutros Boutros-Ghali, nos vœux de succès mais pour lui donner notre appui total dans l'exécution de son mandat. La nouvelle situation dans le monde exige de nouvelles idées et un nouvel élan.

Le Président

Deuxièmement, nous devrions aujourd'hui réaffirmer notre attachement au principe de la sécurité collective et à la résolution des conflits conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous devrions faire passer très clairement le message que c'est par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité que nous avons l'intention de traiter les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Troisièmement, nous devrions aujourd'hui réfléchir à nouveau aux moyens de faire respecter la sécurité collective par l'intermédiaire des Nations Unies et chercher comment les moderniser et les développer au mieux. Le moment est venu de revoir tous les instruments dont nous disposons : les mesures de prévention, afin d'éviter les crises en surveillant et en traitant les causes de conflit; la recherche de la paix afin d'instaurer la paix par des moyens diplomatiques; le maintien de la paix afin de réduire les tensions et de renforcer et soutenir les efforts en vue de rétablir la paix. Ce sont là, je crois, des questions que nous devrions examiner maintenant. Aujourd'hui, au moment même où nous sommes réunis ici, des opérations de maintien de la paix sont en cours en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Il est peu probable que les besoins diminuent à l'avenir. Nous devons réfléchir à la façon dont nous pourrions renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de réagir de façon efficace et veiller à ce qu'elle soit dotée des ressources nécessaires tant financières que matérielles pour lui permettre de le faire. Dans tous ces domaines, le rôle du Secrétaire général est, bien entendu, crucial.

Quatrièmement, nous devrions aujourd'hui renouveler notre engagement de faire respecter la paix et la sécurité internationales par des mesures renforcées de limitation des armements. Les activités destinées à restreindre l'accumulation et le transfert d'armes, à empêcher la prolifération des armes de destruction massive concernent tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. La politique de limitation des armements est devenue véritablement mondiale. Le rôle de cette organisation, et pas seulement du Conseil de sécurité, mais de l'ensemble de l'Organisation, devient de plus en plus important.

Au moment où nous sommes réunis pour examiner les responsabilités particulières du Conseil de sécurité, les préoccupations plus larges de la

Le Président

communauté internationale - même si nous ne les examinons pas toutes ici aujourd'hui - sont également dans nos esprits. Bien sûr, il est vrai que sans développement économique et sans prospérité, nous ne pouvons pas espérer aboutir à une paix et à une stabilité durables. Mais il est tout aussi vrai que ce n'est que lorsque les conditions de sécurité et de paix seront assurées qu'un développement économique durable pourra s'instaurer. Les deux sont nécessaires. Ce n'est que lorsque ces deux conditions seront réunies que les ressources pourront être orientées vers les domaines où elles sont si nécessaires - vers les besoins économiques et sociaux de la population mondiale.

La première ligne de notre charte - la Charte des Nations Unies - ne parle pas d'Etats ou de gouvernements; elle parle de peuples. Le monde a maintenant les meilleures chances de voir la paix, la sécurité et le développement s'instaurer depuis la fondation des Nations Unies. J'espère, comme les fondateurs des Nations Unies eux-mêmes, que nous pourrons aujourd'hui renouveler la résolution consacrée dans la Charte, la résolution d'unir nos efforts pour réaliser les buts de la Charte dans l'intérêt de tous les peuples que nous avons le privilège de représenter. C'est notre rôle, et je souhaite au Conseil plein succès dans ses travaux d'aujourd'hui.

Messieurs les membres du Conseil, nous avons beaucoup à faire aujourd'hui. Conformément à l'usage, si vous le permettez, je prononcerai ma déclaration au nom de mon pays, lorsque tous mes autres collègues auront pris la parole.

Nous allons maintenant ouvrir notre débat, et j'invite le Secrétaire général à prendre la parole.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, Excellences, c'est un grand honneur pour moi que de vous souhaiter la bienvenue à cette séance historique du Conseil de sécurité. La portée de cette réunion dépasse sa valeur symbolique. C'est l'une de ces occasions où l'esprit renforce la lettre. Votre présence ici est une démonstration éclatante de votre confiance dans les Nations Unies. Cette manifestation d'appui est une source de satisfaction profonde pour le Secrétaire général que vous venez d'élire.

Cette réunion ne pouvait avoir lieu à un moment plus opportun. L'ère nouvelle qui s'ouvre exige à la fois idées et actions pour donner à la vie

Le Secrétaire général

internationale des fondements plus solides. Quelles formes prendra ce nouvel ordre qui va prendre forme, quelles défenses construirons-nous contre l'anarchie et le terrorisme et comment les injustices enracinées de longue date pourront-elles être éliminées? Cela dépendra grandement de la sagesse, de la prévoyance et de la compassion des dirigeants de ce monde. Ce sont les dirigeants des nations, engagés dans des pourparlers conjoints, qui pourront traiter non seulement des problèmes apparents mais également des déceptions et des craintes qui les sous-tendent et les intensifient. A l'instar d'autres réunions au sommet qui se tiennent régulièrement, il serait opportun, en cette période d'accélération de l'histoire, que le Conseil de sécurité aussi tienne régulièrement des réunions au sommet pour faire le point sur la situation dans le monde. Si la suggestion que je fais est acceptée, cela pourra renforcer le ton d'autorité dont l'Organisation des Nations Unies a besoin à ce stade critique. Cela permettra également de parachever la transformation de cet organisme que le monde souhaite avant son cinquantième anniversaire, en 1995.

L'histoire contemporaine a rarement connu des étapes aussi critiques. La révolution qui étend ses effets sur de grandes parties du monde tire son dynamisme et son authenticité non pas d'une idéologie dépassée ou recyclée, mais d'une aspiration fondamentale des peuples à la liberté, à la justice, à la solidarité et à la reconnaissance de leur identité. Les contours de l'ordre mondial auquel cette révolution mènera ne sont pas encore clairement perceptibles. Mais il est déjà possible d'en tirer plusieurs leçons.

La démocratisation au niveau national impose un processus correspondant au niveau mondial. Aux deux niveaux, elle tend à la primauté du droit. Pour les sociétés nationales, la démocratie signifie le renforcement des institutions par la participation et le consentement populaires, le pluralisme politique et la défense des droits de l'homme, y compris ceux des minorités. Pour la société dans son ensemble, elle signifie la démocratisation des relations internationales et la participation de tous les Etats à la mise au point de nouvelles normes de vie internationale. De petits Etats peuvent jouer de grands rôles constructifs, et le palmarès des Nations Unies prouve que la volonté politique et l'imagination peuvent apporter des contributions plus fructueuses à la paix que la puissance militaire ou économique. Lorsque cette participation n'est pas pleinement réalisée, il faut l'encourager. Cela

Le Secrétaire général

nécessite, à son tour, la volonté de s'adapter à différents points de vue et l'empressement d'offrir une assistance spéciale au processus de démocratisation.

Il serait, bien sûr, naïf de supposer que la démocratisation que ce soit au niveau national ou planétaire, est, à elle seule, la solution à tous nos problèmes. Aux deux niveaux, la démocratie est une plante délicate qui a besoin, pour s'épanouir, de paix, de sécurité et de développement économique. De nouvelles manières de prévenir les différends internes et les affrontements inter-Etats doivent donc être mises au point.

La souveraineté des Etats prend un sens nouveau dans ce contexte, en ajoutant la dimension de responsabilité à celle du droit, tant interne qu'externe. La violation de la souveraineté d'un Etat est, et demeurera, une atteinte à l'ordre mondial. Mais son utilisation à mauvais escient peut aussi miner les droits de l'homme et mettre en danger une vie mondiale paisible. Les guerres civiles ne sont plus civiles, et les massacres qu'elles engendrent ne laisseront pas le monde indifférent. Les nationalismes bornés qui s'opposent ou passent outre aux normes d'un ordre international stable et les micro-nationalismes qui résistent à l'intégration économique ou politique saine peuvent perturber une existence mondiale pacifique. Les nations sont trop interdépendantes, les frontières nationales sont trop perméables et les réalités transnationales - dans les domaines de la technologie et des investissements, d'une part, et de la pauvreté et la misère, de l'autre - sont trop dangereuses pour autoriser un isolationnisme égocentrique.

Le Secrétaire général

La sécurité collective ne peut être fondée que sur la confiance et la bonne foi collectives - la confiance dans les principes qui la régissent et la bonne foi dans les moyens par lesquels on cherche à la garantir. Avec tous les bouleversements que connaît la société sur le plan international, un seul pouvoir subsiste qui puisse imposer l'ordre face au chaos naissant : c'est le pouvoir des principes qui transcendent les perceptions changeantes de l'opportunisme.

(L'orateur poursuit en français)

Maintenant que la guerre froide a pris fin, il nous faut veiller à ce que n'éclatent ni ne resurgissent de nouveaux conflits. L'explosion des nationalités, qui pousse à la partition des pays aux ethnies multiples, constitue un nouveau défi à la paix et à la sécurité. Les Nations Unies pourraient-elles assumer la tâche qui s'imposerait à elles si, au lieu de compter 166 Etats, elles en comptaient peut-être le double? La fièvre nationaliste accroîtra à l'infini le nombre des communautés prétendant à la souveraineté, car il y aura toujours des minorités insatisfaites à l'intérieur des minorités parvenues à l'indépendance. La paix, d'abord menacée par les conflits ethniques et les guerres tribales, pourrait ensuite être fréquemment troublée par les guerres de frontières.

Une nouvelle stratégie devra être adoptée par les Nations Unies pour répondre à la revendication irrédentiste ou autonomiste des communautés ethniques et culturelles. Elle devra tenir compte de l'offre abondante d'armes, de l'aggravation des inégalités économiques entre les diverses communautés, de l'afflux des réfugiés. On met légitimement l'accent sur la diplomatie préventive : discerner les zones de conflits potentiels, offrir ses bons offices alors que ces conflits sont encore en gestation, désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en affrontements armés. Ceci nécessite des moyens d'observation, un réseau de communication perfectionné et de nouvelles ressources financières. Il faudra aussi obtenir l'accord de l'Etat en crise aussi bien que celui des communautés révoltées, réinventer de nouvelles formules fédérales pour l'avenir. Toute cette stratégie se poursuivra sous la pression d'une urgence absolue alors que les combats, les destructions, les morts, les blessés et les réfugiés viennent assombrir la scène politique. Nous avons réussi, dans une certaine mesure, à établir les

Le Secrétaire général

bases de cette stratégie nouvelle. Nous avons réussi à maintenir un cessez-le-feu ou à rétablir la paix en Afrique, en Amérique centrale, en Asie, en Europe. Nous sommes allés plus loin : nous avons même abordé le domaine de la gestion institutionnelle de la réconciliation nationale.

Derrière le vacarme des conflits, le tumulte des aspirations et des ressentiments, il y a un espoir : l'espoir que les Nations Unies vont agir. Les peuples attendent des Etats Membres, et en particulier de ceux qui sont en mesure d'aider, qu'ils transcendent leurs rivalités, répondent à leur besoin de dignité et d'équité, et fassent prévaloir l'esprit de conciliation et de dialogue sans lequel il ne saurait y avoir de règlement pacifique des différends. En ce moment même, des millions et des millions de victimes de la guerre, de la tyrannie, du fanatisme et de l'injustice économique suivent avec anxiété vos débats dans l'attente d'un remède à leurs maux et à leurs misères.

Leur espoir ne sera pas vain si des hommes de bonne volonté, de courage, de compassion et de vision prennent l'initiative de résoudre les problèmes qui ont brisé tant de vies humaines.

Vous êtes ces hommes de bonne volonté. Au nom des hommes et des femmes qui travaillent dans cette institution, au nom des milliers de fonctionnaires, militaires, observateurs, experts qui, dans les terres les plus lointaines, font l'histoire, s'efforcent de contrer la guerre et d'engager le dialogue, je vous remercie de votre présence ici parmi nous et de l'espoir qu'elle éveille en ceux qui poursuivent leur lutte quotidienne en faveur de la paix triomphante et de la justice souveraine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général. Je sais que le Conseil attend avec intérêt les déclarations que vous aurez à faire en de nombreuses occasions dans les années à venir. Je vous remercie beaucoup de ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

J'invite maintenant le Président de la République française à prendre la parole.

Le Président MITTERRAND : Monsieur le Président, je veux d'abord vous remercier de votre initiative : celle qui nous réunit ici, membres du Conseil de sécurité. C'est, je le crois, un événement important, comme vient de le souligner M. le Secrétaire général, auquel je veux dire en même temps à

Le Président Mitterrand

quel point mon pays se réjouit de le voir aujourd'hui à la tête de notre grande société internationale. Je lui souhaite pleine réussite dans sa mission, et nous ne mesurerons pas notre soutien. Je joindrai à ces encouragements les remerciements que nous devons à M. Pérez de Cuéllar, ainsi que l'a fort bien exprimé M. le Président Major.

J'avais moi-même souhaité une réunion de ce type il y a 10 mois, lorsque nous étions à la fin d'une guerre menée pour enrayer une agression et restaurer le droit, précisément sous l'égide des Nations Unies, ce qui était nouveau et essentiel, guerre qui a naturellement entraîné son cortège inévitable de souffrances.

Et que de bouleversements depuis lors : des peuples jetés sur les routes, des guerres civiles, la dislocation de vastes ensembles politiques déjà anciens! On s'interroge : où allons-nous? On cherche des repères. On ne les trouve pas toujours. C'est le rôle du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale que de les déterminer.

Le désordre et l'imprévisibilité sont devenus la règle. On dira qu'il y a peut-être tout simplement trop d'événements à la fois, et que la seule constante du jour c'est le changement. Seulement voilà, va-t-on regretter l'ordre ancien et préférer, avec le grand écrivain allemand, Goethe, l'injustice au désordre? Sûrement pas! La liberté a grandi dans le monde; il faut continuer de l'aider.

Existe-t-il des réponses claires? C'est vrai qu'un temps de crise comme celui que nous vivons doit être un temps de choix : d'un côté, la guerre, l'exode, l'éclatement des Etats, le terrorisme. Est-ce fatal? Nous pouvons l'empêcher, c'est la première affirmation que je prononcerai, et c'est précisément la tâche qui incombe, au premier chef, au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à la Charte.

Le Président Mitterrand

Dès le mois de mars de l'an dernier, cette réunion était nécessaire.

M. le Président Major a parfaitement eu raison, les choses ayant mûri, de nous inviter ici même. Tout ne dépend pas de nous, loin de là, mais beaucoup quand même. Alors, je voudrais, en quelques mots, tracer avec vous le chemin à suivre, d'abord en remarquant que le monde en crise a besoin d'instruments pour une action globale, universelle. Deuxièmement, qu'il s'agit aussi de garantir la sécurité collective. Enfin, qu'il faudra inventer de nouvelles formes de solidarité. Bien entendu, cet exposé ne sera pas exhaustif, puisque nous devons nous exprimer, et c'est une bonne chose, en peu de temps.

J'ajouterai juste quelques idées ou quelques projets.

C'est vrai que, depuis 1945, tous les grands problèmes apparus sur la terre ont nécessité un traitement universel. Eh bien, il faut maintenant créer les instruments de cette action globale, les instruments de la sécurité. Comment élargir les moyens d'intervention de notre conseil?

Prenez l'exemple de la résolution 687 (1991) qui a mis fin à la guerre du Koweït. Son application rigoureuse est nécessaire pour revenir à la paix au Moyen-Orient, mais elle n'est pas suffisante. Elle appelle, c'est évident, la création d'une zone libre d'armes, débarrassée d'armes de destruction massive, ce qui suppose l'adhésion de tous les Etats dans cette région ou dans les autres, de même qu'au Traité de non-prolifération. Il faut que chacun adhère. La France, pour sa part, est à l'heure actuelle en train de ratifier ce dernier traité. Elle va également adhérer au Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco, dont on célébrera le vingt-cinquième anniversaire dans deux semaines.

Mais cette zone suppose aussi l'adoption de la Convention d'interdiction des armes chimiques. C'est possible, et c'est pourquoi j'invite tous les Etats à venir la signer à Paris avant la fin de l'année. Il convient également de surveiller et de limiter les transferts d'armes, d'accélérer la réduction effective des armes nucléaires, comme l'ont excellemment proposé les Présidents Bush et Eltsine, de mieux relier les notions de désarmement et de non-prolifération, et ainsi de suite.

Nous n'en sommes plus à la course au surarmement. Au contraire, et c'est une grande et bonne nouvelle. Eh bien maintenant, il faut que chacun prenne

Le Président Mitterrand

part au désarmement nucléaire à la condition de réunir d'abord toutes les chances afin que tous les Etats en cause puissent voir leur sécurité assurée. Il ne faut donc pas maintenir une trop grande différence dans le potentiel nucléaire détenu par les uns et par les autres.

L'interdépendance économique, voilà une autre évidence. Que de chemin à faire pour en tirer les conséquences pratiques. On peut alléger désormais les budgets militaires au profit du développement. Je rappelle à quel point nous avons été plusieurs à demander que reprenne constamment le dialogue entre le Nord et le Sud. Il ne faut pas que ce fossé se creuse davantage, et donc poursuivre le travail engagé, sur la dette par exemple, en examinant maintenant le cas des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, de même que nous avons - c'est le cas du Venezuela et de la France - essayé d'amorcer sans bruit particulier, en juillet dernier, un dialogue entre producteurs et consommateurs de pétrole.

Voilà, il nous faut réviser bien des concepts, bien des méthodes, bien des moyens. Je n'insisterai pas sur l'environnement. Nous avons rendez-vous à Rio. Il nous faudra alors adopter une vue large des choses, afin que nous préservions notre planète, tout en permettant le progrès des peuples, qui sont souvent contraints d'altérer les équilibres naturels faute, pour eux, de disposer de moyens de vivre autrement.

Quant aux droits de l'homme, les voilà qui sortent vainqueurs, j'espère non pas provisoires, des luttes idéologiques de la guerre froide. Ce n'est pas un nouveau système que je propose. Simplement je rappellerai que la démocratie commence à l'école. Il faut songer au rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) rénovée, qui peut devenir exemplaire et qu'il faut consolider. Voilà pourquoi je dis aux Etats qui comprendront de quoi je parle, qu'il est temps, pour ceux qui l'ont quittée, d'y revenir afin de contribuer à cette grande tâche.

Une sécurité collective sera très vite compromise si nous n'en créons pas les conditions modernes. Les expériences passées n'ont pas convaincu. Rien n'est possible sans la volonté des Etats, et particulièrement des grandes puissances, de refuser la loi de la jungle et simplement donc la loi du plus fort. Cette volonté est inscrite dans la Charte des Nations Unies. Elle a

Le Président Mitterrand

été longtemps bloquée, cette Charte, et pourtant, désormais, elle est utilisable dans toutes ses dispositions, qu'il faut mettre en pratique sans délai. Alors, quelques propositions, vous en ferez vous-mêmes afin d'assurer une meilleure efficacité des opérations de maintien de la paix. Je vous informe qu'un pays comme la France est prêt à mettre à la disposition du Secrétaire général des Nations Unies, et à tout moment, dans un délai de 48 heures, un contingent de 1 000 hommes pour les opérations de maintien de la paix, chiffre qui pourra être doublé en une semaine. Cette affectation impliquerait, évidemment, la mise en activité du Comité d'état-major prévu par la Charte. Deuxièmement, pour développer la diplomatie préventive indispensable, il faut que les membres du Conseil s'engagent à fournir systématiquement au Secrétaire général des éléments d'appréciation sur la sécurité internationale et lui donnent mandat d'entretenir régulièrement des contacts avec les homologues, les responsables des organisations régionales. Le Chapitre VIII de la Charte, permettez-moi de le rappeler, sur les accords régionaux ne doit plus être laissé de côté.

Enfin, nous devons également recourir, autant que nécessaire, à de nouvelles instances pour faire face à des besoins spécifiques. Sur les relations entre désarmement et développement, des suggestions plus récentes ont été faites, comme celle de l'Allemagne. Elles sont bonnes. Voilà pourquoi la France recommande la création de fonds régionaux pour la conversion, qui favoriseraient le transfert de la recherche et du développement militaires vers la production civile au profit, pour commencer, d'Etats nouveaux, de républiques directement pressées par la nécessité. Il en est ainsi de certains Etats héritiers de l'ancienne Union soviétique, mais aussi de beaucoup d'autres pays, notamment au Proche-Orient.

De même, à la suite de ce qui s'amorce en Europe, pourquoi ne pas développer dans chaque région du monde des instances appropriées d'arbitrage. La Communauté européenne s'en est déjà dotée.

Voilà pour quelques instruments. Encore faut-il assurer à l'Organisation un financement régulier et croissant, et pour cela payer les arriérés. Je ne ferai la leçon à personne, mais enfin, je me permets de le rappeler. Cela me permettra en tout cas de marquer que l'esprit de coopération présidera à nos travaux.

Le Président Mitterrand

Troisième et dernier point : quelles conditions pour une nouvelle solidarité? La sécurité ne peut pas être conçue seulement sur le plan militaire. Elle est évidente sur le plan économique, et même, c'est celle-là qui prendra le pas sur l'autre à mesure que le temps va passer, dans la mesure où l'insécurité économique ne sera pas génératrice de nouveaux conflits militaires.

Il y a là-dessus bien des propositions à faire. Il ne faut pas qu'une confrontation Nord-Sud se substitue à l'affrontement Est-Ouest : chacun en sera bien d'accord. La politique, comme l'économie, le désarmement, le développement de nos sociétés, l'environnement, nous renvoient à cette même loi, celle de la solidarité. Voilà que depuis longtemps, le terme général de "pays en développement" n'est plus adapté à la réalité. Il y a 20 ans, on pouvait le croire : progrès uniforme, général. Il y a aujourd'hui, en vérité, deux grandes catégories de pays. Certains parviennent effectivement à progresser, mais beaucoup d'autres, en Afrique surtout, mais ailleurs aussi, dans la péninsule indochinoise, sont enfoncés dans une situation d'où ils ne pourront sortir sans notre aide.

Et s'il y a plusieurs types de pays en voie de développement, pour employer l'expression traditionnelle que je conteste, il faut des formes d'aide adaptées. Les pays en vrai développement, qui se développent, ont besoin d'investissements privés et publics, de crédits bon marché, de croissance du commerce international, d'où l'importance des négociations internationales en cours.

Pour les autres pays qui n'ont pas encore accédé au vrai développement, ne nous payons pas de mots, comment les réinsérer dans l'économie mondiale? Je vous demande vraiment de procéder à cet examen, notamment en pensant à la maîtrise nécessaire des cours des matières premières. Sans quoi, se créent des situations intenable, et les pays de bonne volonté qui travaillent, qui exigent beaucoup de leurs citoyens, se trouvent souvent projetés dans de terribles crises : démolis les plans de deux ans, trois ans ou cinq ans pour leur redressement, simplement parce qu'en une semaine, la spéculation internationale a joué.

Voilà quelques données sur lesquelles je vous demande de réfléchir. Je souhaite vraiment - mon pays en tout cas le demande - la convocation d'un

Le Président Mitterrand

sommet mondial sur le développement social, qui permettra de renouveler notre réflexion sur le développement lui-même et de mettre en valeur la dimension humaine des choses.

Voilà ce que je souhaitais dire aujourd'hui. Nous vivons en Europe, occidentale surtout, une expérience exceptionnelle, celle d'une communauté qui a connu des guerres atroces. Elles ont occupé toute l'histoire de ce siècle, accumulé les destructions, les désastres, détruit pour longtemps les chances de ce continent-là. Eh bien, nous avons décidé, il y a plus de 40 ans, de régler nos différends par la voie de la négociation, de réaliser les réconciliations indispensables, d'apprendre à partager nos souverainetés respectives et nos ressources, à dignité égale, pour la sécurité et le bien communs.

Je ne veux pas donner cela en exemple. Beaucoup d'autres ailleurs ont beaucoup de choses et d'exemples à nous apporter. Tous sont riches de traditions, de cultures et d'apports à la civilisation universelle. Je vous demande simplement, Excellences, je vous demande de bien vouloir, au nom du Conseil de sécurité des Nations Unies, les mettre en valeur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président Mitterrand de ses observations. L'initiative de cette réunion au sommet a effectivement été lancée par le Président Mitterrand il y a quelques mois, et je suis heureux d'avoir pu lui donner suite aujourd'hui.

J'invite maintenant le Président constitutionnel de l'Equateur à prendre la parole.

Le Président BORJA (interprétation de l'espagnol) : Dans la turbulence des préoccupations qui agitent l'esprit de l'humanité contemporaine au cours de la dernière décennie de ce siècle, il y en a quatre qui se détachent plus particulièrement.

La première a trait à la violence sous toutes ses formes, nuances et orientations, la violence au sommet et la violence à la base, la violence institutionnalisée et la violence contestataire, la violence politique et la violence économique, la violence religieuse et la violence raciale. Bref, les différentes formes épuisantes de violence qui agitent le monde.

Il y a ensuite la vieille question de la soumission de l'autorité politique au droit, c'est-à-dire la limitation du pouvoir, qui est un problème

Le Président Borja

de conscience pour tout homme de réflexion et qui suscite de profondes interrogations morales sur les relations entre la société et l'individu, l'équilibre entre l'autorité et la liberté, la délimitation du pouvoir, la sécurité juridique des gouvernés, le respect des droits de la personne humaine.

Une autre préoccupation a certainement trait à la protection de l'environnement, comme expression de la solidarité avec ceux qui nous suivront dans cette passionnante aventure sur la Terre et auxquels nous avons l'obligation morale de léguer une eau propre, un air pur, une terre fertile et un environnement sain. Il est nécessaire d'affirmer, comme une évidence, que personne n'est maître de la pureté de l'air ni de l'éclat de l'eau.

Finalement, le développement humain, qui est beaucoup plus que le développement économique, qui est davantage que la simple accumulation de biens matériels, qui va au-delà de la consommation matérielle et qui est lié à une vaste gamme de biens et de valeurs tangibles et intangibles qui, dans leur ensemble, déterminent la qualité de vie d'un peuple.

Sans être exhaustives, ces préoccupations sont de toute évidence celles qui dominent dans l'esprit des hommes contemporains.

Pendant longtemps, après la deuxième guerre mondiale, alors qu'est apparu le concept de développement économique, la question inévitable qu'on s'est posée était : quelle est l'ampleur de la production d'une société? Et la réponse était toujours donnée en termes économétriques du produit national. Mais les choses ont changé et les questions sont autres : comment vivent les habitants d'une nation? Quelle est leur qualité de vie? Et les réponses se trouvent dans la manière dont sont répartis dans la société les bénéfices du progrès et dont sont satisfaits les besoins des êtres humains que sont, selon les définitions mêmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la longévité, le savoir, la sécurité personnelle, la liberté politique, la participation communautaire et le respect des droits de la personne humaine.

Voilà, pour employer les termes que vient d'utiliser le Président Mitterrand, la dimension humaine du développement. Auparavant, les préoccupations étaient d'ordre quantitatif sous forme d'indices de production nationale mesurés à l'aide de formules économétriques souvent fallacieuses dans les pays où les contrastes sont aigus. Les préoccupations sont

Le Président Borja

aujourd'hui d'ordre qualitatif : le développement humain est considéré en termes de liberté, de santé, de sécurité, de bien-être, de culture, d'environnement, de satisfaction du travail accompli, d'utilisation adéquate du temps libre et de nombreuses autres valeurs.

Le Président Borja

Le développement économique n'implique pas nécessairement et automatiquement le développement humain. Il y a des pays qui ont des indices élevés de croissance économique et qui, cependant, ont des problèmes sociaux inacceptables. Inversement, il y a d'autres pays qui ont des revenus par habitant peu élevés et qui, cependant, ont acquis des niveaux appréciables de développement humain.

La création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 47 ans, répondait au profond besoin de paix et de sécurité ressenti dans le monde à la suite des souffrances indicibles causées par la dernière guerre mondiale. Sa naissance a été à cette époque historique inspirée par la déclaration éloquentement reprise dans le préambule de la Charte :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'incibles souffrances."

Nous sommes loin d'avoir complètement gagné la bataille menée en faveur de la paix. Des desseins agressifs et des complexes d'infériorité qui conduisent à la violence et à la misanthropie subsistent encore dans l'esprit de certains dirigeants politiques. Les fanatismes raciaux et religieux, les nationalismes insensés et la xénophobie menacent également la coexistence harmonieuse des peuples.

Les Nations Unies ont rendu d'inestimables services à l'humanité. Il suffit de constater la différence qui existe entre le monde d'il y a 50 ans et le monde actuel. Il faut se rappeler la nature du fascisme nazi et les horreurs de la guerre et ce qui a suivi : l'affrontement Est-Ouest et sa lutte implacable pour diviser la planète en zones d'influence, les dépenses militaires démentielles, les SS-20 et les Pershing-2 ayant pour cible des siècles de civilisation humaine et la paix du monde soumise à l'équilibre de la terreur. Il faut rappeler cet ordre des choses irrationnel et belliqueux pour comprendre et admirer l'oeuvre accomplie par l'ONU depuis 50 ans qu'elle existe.

Commençons par rappeler combien a été importante pour la destinée de l'humanité l'initiative prise le 26 juin 1945 à San Francisco de créer une société mondiale d'Etats qui serait en mesure de régler les problèmes que les Etats n'auraient pas été à même de régler individuellement et isolément.

Le Président Rorja

Le parallèle est évident entre le processus millénaire de formation de la société humaine et le processus de formation de sociétés d'Etats. Dans les deux cas les mêmes motifs existent : dans le premier, l'homme, un être essentiellement incomplet et insuffisamment équipé pour répondre aux besoins de sa propre existence, a été forcé de se joindre à ses semblables pour pouvoir survivre; dans l'autre cas, l'Etat, qui au cours des années s'est révélé une entité incapable de régler les problèmes du développement économique et social, a été également obligé de créer des communautés d'Etats pour unir ses forces et atteindre les objectifs communs.

Jean-Jacques Rousseau, l'un des interprètes classiques de la pensée politique et de l'histoire des idées politiques universelles, en expliquant les origines de la société humaine, a affirmé que chacun de ses membres :

"... en se donnant à tous, ne se donne à personne en particulier; et comme on acquiert sur l'autre le même droit que l'on cède, on gagne dans cet échange l'équivalent de ce que l'on perd et une plus grande force pour conserver ce que l'on a."

La même chose se produit dans le domaine international. La liberté des Etats, que l'on appelle souveraineté, n'est pas diminuée mais au contraire renforcée par la création d'organismes internationaux.

Le philosophe et juriste italien Giorgio del Vecchio a dit à ce sujet :

"Ce n'est qu'en obéissant à la loi de notre nature que nous sommes véritablement libres. Ainsi, la souveraineté de l'Etat ne s'affirme véritablement comme telle que lorsque l'Etat ne renie pas sa raison essentielle, c'est-à-dire, sa faculté de participer à une communauté d'Etats possible et nécessaire, qu'il ne peut pas méconnaître sans renier sa propre nature."

Depuis l'implosion des régimes marxistes, c'est-à-dire l'effondrement interne de leurs murs et des échafaudages de leurs systèmes, la distribution bipolaire du pouvoir et, par conséquent, l'affrontement Est-Ouest ont disparu.

Et à ce propos, je loue les déclarations faites respectivement il y a quelques heures par les Présidents Bush et Eltsine, à savoir qu'ils sont prêts à éliminer les missiles nucléaires et à réduire les arsenaux d'autres types d'armes stratégiques. Ce serait un grand pas sur la voie du désarmement.

Le Président Borja

Je dis cela en ma qualité d'homme d'Etat qui, profondément attaché au règlement pacifique des différends internationaux, a proposé en septembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unies de recourir à l'arbitrage du pape Jean-Paul II pour mettre fin à un différend territorial qui existe de longue date entre mon pays et le Pérou. A ce sujet, je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité des Nations Unies que depuis lors nous avons amorcé une ère d'entente et de négociation avec le Gouvernement péruvien, inspirés par le désir de paix et de coopération qui anime nos deux peuples.

Il est certain qu'une nouvelle étape dans l'histoire de l'homme a commencé. Je crois que cette réunion symbolise le fait qu'une page de l'histoire a été tournée. Le défi à relever actuellement est celui que posent la justice sociale internationale et le développement humain. La responsabilité principale de l'Organisation mondiale est de contribuer à le relever. Sa mission fondamentale, à l'avenir, doit être d'instaurer un nouvel ordre qui rende justice aux pays pauvres, qui leur permette de participer équitablement aux revenus mondiaux et qui répartisse avec justice les bénéfices du progrès.

C'est pourquoi l'Equateur appuie avec enthousiasme l'initiative à laquelle le Président Mitterrand vient de faire allusion il y a quelques instants : convoquer un sommet sur le développement social.

Le Président Borja

Il faut que nous comprenions clairement que la pauvreté comporte des menaces très graves contre la paix, car, contrairement aux époques antérieures, les peuples portent aujourd'hui sur elle des jugements de valeur. Auparavant, les gens la considéraient comme un objet domestique familial. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La conviction que la pauvreté peut être évitée conduit à la rébellion, et une équation politique périlleuse et explosive est alors apparue : pauvreté plus jugement de valeur à son sujet plus rébellion égalent rupture de la paix.

Il en va de même de l'ordre international. L'humanité a pris conscience de ses inégalités. Elle a porté des jugements moraux sur la situation des pays et a ainsi ajouté un nouveau chapitre aux sciences économiques modernes pour étudier ce que, pour paraphraser Adam Smith, on pourrait appeler "les causes de la pauvreté des nations".

Le développement humain est sans aucun doute la question la plus importante de notre époque.

Les risques militaires contre la sécurité se sont accrus. Aujourd'hui, dans les pays périphériques, il y a plus de gens pauvres, plus de chômeurs et plus d'instabilité sociale qu'il y a 10 ans.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans son dernier rapport, la fin de la guerre froide permettra à l'humanité de libérer des ressources financières très importantes aux fins du développement social et du développement humain. De l'avis de l'Equateur, telle est la tâche la plus importante et la plus cruciale qui attend les Nations Unies dans la nouvelle étape historique qui commence pour elles aujourd'hui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Nous avons été heureux d'entendre traiter de façon aussi complète ce matin le sujet de l'environnement, et nous nous attendons, bien entendu, avec intérêt la reprise de ce débat à Rio dans quelques mois.

J'ai le plaisir d'inviter maintenant Sa Majesté le Roi du Maroc à prendre la parole devant le Conseil.

Le Roi HASSAN II (Maroc) (interprétation de l'arabe) : La tenue d'une réunion au sommet des pays membres du Conseil de sécurité, à l'invitation de S. E. M. Major, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui assure ce mois la présidence du Conseil, est une heureuse initiative et, à l'évidence, un précédent louable dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Le haut niveau de représentation des pays membres du Conseil confère à cet événement historique exceptionnel une signification particulière. Il reflète aussi bien le souci des pays membres du Conseil de remplir leur mission que leur attachement à la coopération internationale et leur soutien à la noble mission des Nations Unies, tendant à une compréhension plus grande dans l'intérêt de la paix mondiale, et ce en vue d'éviter le retour à la confrontation internationale, avec son cortège de séquelles néfastes pour le monde. La paix ne durait qu'un court laps de temps entre deux guerres et à peine un conflit était-il apaisé qu'une autre confrontation se déclenchait avec plus de fureur et de violence, ne laissant à l'humanité aucun répit.

Cette réunion au sommet se tient dans des circonstances opportunes, car elle intervient à la suite des changements historiques que vient de connaître le monde et qui ont modifié profondément toutes les données de la politique internationale. Ils ont généré pour notre planète une situation nouvelle qui était totalement imprévisible avant la décennie des années 80 de ce siècle. C'est la raison pour laquelle cette réunion au sommet est une occasion précieuse qu'on devrait saisir pour échanger les points de vue au sujet des événements que nous avons vécus et pour réfléchir collectivement sur les moyens efficaces de relever les défis auxquels fait face l'humanité alors qu'elle entame la dernière décennie qui la sépare de l'avènement du XXI^e siècle.

Nous ne saurions manquer cette occasion pour exprimer nos plus chaleureuses félicitations au Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, qui accède de façon méritoire à ce poste de haute responsabilité, grâce à ses compétences intellectuelles et à ses qualités morales.

Incontestablement, son élection ne constitue pas seulement une consécration qui vient couronner ses succès dans les responsabilités qu'il

Le Roi Hassan II

exerçait dans son pays, mais aussi un hommage rendu à la région à laquelle il appartient, et une juste reconnaissance de la contribution des Arabes et des Africains au développement de l'Organisation et à l'accomplissement de sa mission.

Nous manquerions par ailleurs à notre devoir si nous ne rendions pas également un hommage tout particulier à son prédécesseur, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, en déployant des efforts inlassables, a apporté une contribution précieuse à la revitalisation de l'Organisation et à son évolution positive dans une période sensible de son histoire, ce qui lui a permis de se pencher sur les problèmes mondiaux et d'en atténuer les tensions, forçant ainsi le respect du monde entier.

L'appartenance du Maroc à la fois au continent africain et aux mondes arabe et islamique lui fait un devoir d'exposer, en cette heureuse occasion, ses conceptions et points de vue, tout en tenant compte des positions de différentes parties appartenant aux mêmes régions.

Aussi sommes-nous honorés de pouvoir vous transmettre, Monsieur le Président, les sentiments, les observations et les interrogations que suscite dans notre région l'initiative du Président du Conseil d'appeler à cette réunion au sommet.

Concernant l'Organisation des Nations Unies, nous louons le grand rôle qu'elle a joué depuis la fin de la deuxième guerre mondiale en vue d'instaurer une ère nouvelle fondée sur le maintien de la paix et de la sécurité, et la réalisation du progrès pour tous les pays et peuples du monde.

Toutefois, le Conseil de sécurité, qui assume des fonctions dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas toujours été en mesure d'accomplir la mission qui lui incombe conformément à la Charte des Nations Unies, et en particulier son Chapitre VI. Le Conseil est resté la plupart du temps paralysé à cause de la guerre froide qui s'illustre, au niveau du Conseil, par le recours au droit de veto par les grandes puissances appartenant à l'un ou l'autre bloc.

Pour la même raison, le Conseil de sécurité était dans l'impossibilité de trouver des solutions satisfaisantes aux conflits régionaux qui avaient des conséquences néfastes sur la scène internationale.

Le Roi Hassan II

Le souci de soutenir le rôle de l'Organisation des Nations Unies exige avant tout une action visant le maintien de la paix mondiale et le règlement pacifique des différends. Autrement dit, il s'agit de privilégier le dialogue et la médiation et de recourir à tous les mécanismes des Nations Unies et aux dispositions de la Charte, et de permettre au Secrétaire général de disposer de tous les moyens de la diplomatie préventive afin d'éviter que des différends ne dégénèrent en conflits armés.

Par ailleurs, les dispositions de la Charte concernant la sécurité collective ne peuvent se concrétiser que par le respect total, par tous les pays, du droit international et par la mise en oeuvre du principe de l'égalité entre Etats.

Depuis la fin de la guerre froide, les responsabilités des Nations Unies se sont élargies et leur rôle s'est développé.

Etant donné la nouvelle conjoncture qu'a connue la scène mondiale, la communauté internationale elle-même se trouve confrontée à des difficultés et à des défis nouveaux alors qu'elle aspire à la paix. C'est la raison pour laquelle tous les pays espèrent que notre organisation sera plus efficace à ce stade crucial de l'évolution de la situation internationale.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc réaffirme la nécessité de renforcer les organes de l'Organisation, d'améliorer leur fonctionnement et de réviser leurs mécanismes, en vue d'augmenter leur efficacité et leur crédibilité et de les adapter aux réalités nouvelles auxquelles ils sont confrontés.

Le Maroc ne peut donc qu'encourager la volonté, maintes fois exprimée, de revitaliser l'Organisation des Nations Unies et de réformer ses organes, et il espère que des propositions précises et concrètes seront faites dans les meilleurs délais.

Le raffermissement des organes de l'Organisation et le renforcement de leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales exigent que la communauté internationale se penche sérieusement sur les questions de désarmement. Nous estimons à cet égard que les instruments internationaux conclus ces dernières années sont autant de lueurs d'espoir qui offrent des perspectives encourageantes en la matière.

Le Roi Hassan II

Cependant, les progrès enregistrés par les Nations Unies dans le domaine nucléaire ne devraient pas nous empêcher de redoubler d'efforts en vue d'assurer le succès des négociations de Genève sur l'interdiction des armes chimiques et leur destruction, afin de se débarrasser d'une arme dévastatrice qui constitue elle aussi la négation de la civilisation et des nobles valeurs humaines.

Nous estimons que le désarmement n'aura de véritable signification que s'il engendre dans les pays du Nord une dynamique de coopération avec les pays du Sud pour les aider à se libérer du sous-développement. En outre, nous croyons à la nécessité d'établir un lien entre la paix et le désarmement; aussi est-il regrettable que l'on sous-estime le rapport étroit qui existe entre paix et développement.

Nous ne devons pas oublier que le sous-développement a constitué et constitue toujours la plus grande menace à la paix et à la sécurité dans le monde et représente actuellement le plus grand défi que la communauté internationale se doit de relever.

Nous appartenons à l'Afrique, un continent que nous chérissons et respectons. Nous compatissons à ses problèmes et nous partageons ses aspirations, bien que nous n'ayons pas trouvé auprès de l'Organisation de l'unité africaine toute la compréhension que nous étions en droit d'attendre. Un continent où la situation empire et où les conditions de vie se détériorent sous l'effet conjugué de l'endettement croissant, de l'effondrement des cours des matières premières, de la démographie galopante et de la rareté des investissements étrangers.

En outre, l'Afrique fait face à une crise économique qui s'aggrave du fait des catastrophes naturelles, de la famine et du déplacement de plus de 10 millions de réfugiés vers les pays voisins. C'est une crise qui mettra en péril l'avenir du continent si la communauté internationale ne prend pas des mesures d'urgence en vue de mettre en oeuvre les engagements qu'elle a souscrits à son égard.

On ne saurait imaginer l'établissement d'un nouvel ordre mondial alors que le monde arabe vit une tragédie qui dure depuis près d'un demi-siècle. Cette tragédie est celle du peuple palestinien, privé de l'exercice de ses droits, exclu de son territoire et de sa patrie, menacé dans son identité et son histoire, et dont les enfants meurent au vu et au su du monde entier.

Le Roi Hassan II

Si la communauté internationale s'est résolue à régler à plus ou moins court terme des problèmes politiques graves, la persistance de ce problème depuis si longtemps démontre l'incapacité de la conscience universelle à le régler et à mettre un terme à ses conséquences négatives. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale se doit de redoubler d'efforts pour le règlement du problème du Moyen-Orient de façon définitive, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui insistent notamment sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la reconnaissance des droits des Palestiniens, y compris le droit des réfugiés au retour dans leur patrie.

Le Maroc a été parmi les premiers à encourager le dialogue entre les parties en conflit au Moyen-Orient. Ce faisant, il était logique avec lui-même en n'hésitant pas à soutenir l'initiative de paix. Aussi espère-t-il que ce processus se poursuivra jusqu'à son terme et que les pays qui ont préparé la rencontre des parties au conflit encourageront le dialogue, qui doit aboutir à une solution juste et acceptable pour tous.

Dans ce cadre, nous aimerions nous concentrer sur la situation particulière de la ville d'Al Qods Al Charif et rappeler que l'Organisation de la Conférence islamique nous a confié depuis 1979 la présidence du Comité d'Al Qods. Au cours de ces 12 années, nous avons cherché de façon continue à trouver une solution équitable et juste au sort de la Ville sainte.

Nous comprenons que les Lieux saints se trouvant dans cette ville revêtent une importance primordiale pour les musulmans, les chrétiens et les juifs. C'est pour cela que la partie arabe et islamique a fait preuve d'ouverture au cours de toutes les réunions qu'elle a tenues, et en particulier lors de la Conférence au sommet de Fès en 1982, démontrant son esprit de coopération et faisant les premiers pas en direction de la partie adverse. Toutefois, et à notre grand regret, cette ouverture et les initiatives qui ont été prises en direction de l'évènement de la paix ont été accueillies par l'immobilisme politique, la rigidité des positions, le recours à la force et l'attisement des tensions.

Le Roi Hassan II

Des progrès évidents ont été enregistrés sur le plan international en matière de droits de l'homme. Le Maroc saisit cette occasion pour s'en féliciter vivement, car la notion de droits de l'homme, de notre point de vue, est un concept universel qui ne souffre ni divergence ni contestation.

Pour notre part, nous croyons que les droits de l'homme signifient, en définitive, le respect de la dignité et de son corollaire : la sauvegarde des droits individuels et collectifs. C'est à ce principe qu'adhèrent les communautés civilisées. Il nous est agréable de dire à cette occasion que les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme reflètent les conceptions humaines qui sont les nôtres depuis 14 siècles et qui comprennent les droits politiques, économiques et sociaux. Le deuxième calife de l'Islam, Omar Ibn El-Khattab, a proclamé le principe des droits de l'homme en déclarant : "Comment peut-on asservir l'homme alors qu'il est né libre?"

Votre initiative donne l'occasion pour la première fois aux pays membres du Conseil de sécurité de se rencontrer au plus haut niveau, et leur permet de procéder à une discussion approfondie et intéressante sur les problèmes de l'heure. L'échange des points de vue et la discussion que reflète la déclaration présidentielle finale qui va couronner nos travaux aujourd'hui, vont nous permettre de constater le progrès que nous avons accompli et l'ampleur des tâches que nous devons entreprendre par la suite, pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Si on ne peut prétendre que notre réunion va résoudre les problèmes qu'affronte le monde, l'on est en droit, au moins, d'affirmer que cette réunion a le mérite de nous permettre de nous consulter et de poser les jalons du nouvel ordre mondial auquel nous aspirons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Votre Majesté, de cette déclaration à la fois variée et détaillée.

J'invite maintenant le Président et chef de gouvernement de la Fédération russe à s'adresser au Conseil de sécurité.

Le Président ELTSINE (interprétation du russe) : Cette réunion au sommet du Conseil de sécurité, la première en son genre dans l'Olympe politique du monde contemporain, est un événement historique et sans précédent. La fin du XXe siècle est une époque de grands espoirs mais

Le Président Eltsine

aussi de nouvelles anxiétés. L'éternelle quête de la vérité et les efforts pour discerner ce que l'avenir réserve à l'humanité semblent avoir pris un second souffle. Aujourd'hui, pour la première fois peut-être, l'occasion s'offre vraiment à nous de mettre un terme au despotisme et de démanteler l'ordre totalitaire, quelle qu'en soit la forme. Je suis convaincu qu'après toutes les tragédies impensables et les pertes colossales qu'elle a connues, l'humanité rejettera ce legs; elle ne permettra pas que le XXI^e siècle génère de nouvelles souffrances et de nouvelles privations pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le processus de changement profond est déjà en cours dans divers domaines de la vie et, surtout, dans la sphère économique. C'est un problème qui ne concerne pas simplement les nations ou les Etats individuellement mais l'ensemble de l'humanité. Après tout, c'est l'économie mutilée par un diktat idéologique et édifiée en dépit du bon sens qui constitue le fondement matériel essentiel du totalitarisme. C'est une profonde prise de conscience de cette relation de cause à effet qui a poussé les dirigeants russes à se lancer dans une réforme économique des plus difficiles. Nous avons pris ce risque dans un pays où une guerre généralisée contre les intérêts économiques est en cours depuis de nombreuses décennies.

Je suis reconnaissant à la communauté internationale d'appuyer nos efforts et de comprendre que c'est non seulement l'avenir du peuple de la Russie mais encore le sort de la planète entière qui dépendent, dans une grande mesure, du succès des réformes. Je suis également reconnaissant aux citoyens de la Russie de leur courage et de leur ténacité. C'est en grande partie à eux que la communauté internationale doit de s'éloigner toujours davantage d'un passé totalitaire.

La démocratie est l'une des grandes réussites de la civilisation humaine. De tout temps et dans tous les pays, des peuples se sont dressés pour la défendre au péril de leur vie. Le peuple de la Russie a défendu la démocratie près des murs de notre Maison blanche à Moscou. Nous devons maintenant accomplir la tâche la plus difficile, c'est-à-dire créer les garanties légales, politiques et socio-économiques pour faire en sorte que les changements démocratiques deviennent irréversibles.

Le Président Eltsine

Chacun d'entre nous était accablé par un terrible fardeau de méfiance mutuelle. Nul n'ignore qu'un abîme s'est creusé entre les deux Etats que l'on appelait récemment encore les superpuissances. Cet abîme doit être comblé. C'est le voeu de notre nation et la volonté des Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

La nouvelle situation politique dans le monde permet non seulement de proposer des idées nouvelles et originales mais également de rendre possible la mise en oeuvre des plus ambitieuses d'entre elles. Nos propositions ont déjà été énoncées dans nos messages au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et au Président des Etats-Unis, M. George Bush. La Russie estime que le moment est venu de réduire les moyens de destruction présents sur notre planète. Je suis convaincu qu'ensemble nous sommes capables de faire du principe de défense minimale suffisante une loi fondamentale régissant l'existence des Etats contemporains. De réelles possibilités s'offrent à nous aujourd'hui de procéder à d'importantes réductions des armes offensives stratégiques et des armes nucléaires tactiques; de progresser résolument vers des limitations significatives des essais nucléaires, voire vers leur cessation complète; de rendre le système de défense des missiles antibalistiques moins complexe et moins coûteux et d'éliminer les systèmes antisatellites; de réduire considérablement les armements classiques et les contingents de forces armées; d'assurer la mise en oeuvre concrète des accords internationaux sur l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques et de renforcer la fiabilité des garde-fous contre la prolifération des armes de destruction massive.

Le problème des experts engagés dans la mise au point et la fabrication de ces armes, y compris les physiciens nucléaires, est récemment devenu hautement prioritaire. Aucun pays n'a le droit d'user de ses talents à des fins politiques au détriment de la sécurité internationale. La Russie est pleinement consciente de ses propres responsabilités et prend des mesures afin d'assurer la sécurité sociale de ces experts. En même temps, nous appuyons l'idée de la création de centres internationaux qui pourraient coordonner la recherche appropriée et encourager les domaines professionnels les plus prometteurs.

Le Président Eltsine

J'estime que le moment est venu d'envisager la création d'un système de défense global pour la communauté internationale. Il pourrait être fondé sur un changement d'orientation de l'Initiative de défense stratégique des Etats-Unis aux fins d'utilisation des techniques de pointe mises au point par le système de défense de la Russie.

Nous sommes prêts à participer activement à l'édification et à la mise en place d'un système de sécurité collectif paneuropéen, notamment au cours des pourparlers de Vienne et de ceux à venir, après Helsinki-II, sur la sécurité et la coopération en Europe.

La Russie ne considère pas les Etats-Unis et l'Occident comme de simples partenaires, mais plutôt comme des alliés. C'est la prémisse fondamentale, dirais-je, d'une révolution en matière de coopération pacifique entre nations progressistes. Nous rejetons toute subordination de la politique étrangère à des idéologies pures ou à des doctrines idéologiques. Nos principes sont clairs et simples : primauté de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés, des normes juridiques et morales. J'espère que ces principes sont également partagés par nos partenaires de la Communauté des Etats indépendants. Nous sommes favorables à leur admission à l'Organisation des Nations Unies, le plus rapidement possible, et pensons que cela aura un effet bénéfique sur l'évolution de la Communauté proprement dite. La Communauté a été formée par les Etats participants sur la base d'une pleine équité et de leur propre volonté. Elle repose sur les liens humains naturels qui unissent des dizaines de millions de personnes. La Russie est pleinement consciente de ses responsabilités qui consistent à faire de la Communauté des Etats indépendants un facteur tangible de la stabilité dans le monde. Cela vaut avant tout pour les forces nucléaires. Les Etats participants de la Communauté sont unanimes : les armes nucléaires font partie intégrante des forces stratégiques de la CEI, sous un seul commandement et sous un contrôle unifié.

Des pourparlers sont aujourd'hui en cours quant à l'avenir des forces armées de l'ancienne Union. La tâche principale est de procéder à leur transformation de façon civilisée et sur une base juridique clairement définie.

Le Président Eltsine

Notre toute première priorité est de garantir tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris les droits politiques et civils ainsi que des conditions de vie et des normes socio-économiques et écologiques convenables.

Je pense que ces questions ne relèvent pas des affaires intérieures des Etats, mais plutôt des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, des conventions et des pactes internationaux. Nous souhaitons que cette démarche devienne une norme universelle. Le Conseil de sécurité est appelé à souligner la responsabilité collective du monde civilisé pour ce qui est de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans un avenir proche, la Russie a l'intention d'adopter des mesures législatives inspirées des normes internationales les plus élevées dans ces domaines de la protection de la liberté, de l'honneur et de la dignité de l'homme. Cela s'applique surtout à la sécurité des personnes, au Code pénal et au Code de rééducation, à la protection des citoyens russes à l'étranger, aux options en matière de service militaire et à d'autres questions.

Nous sommes prêts à adhérer aux instruments internationaux concernant les migrations et à nous associer aux efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'expérience de la communauté internationale dans ces domaines sera très utile pour la Russie comme pour les autres Etats de la communauté.

Il y a quelques jours, les 10 derniers prisonniers politiques ont été graciés par décret du Président de la Fédération de Russie. Dans la Russie libre, on ne compte plus aucun prisonnier de conscience.

Les Nations Unies ont un rôle spécial à jouer dans l'instauration d'un nouveau climat dans le monde. L'Organisation a fait ses preuves. Même à l'époque glaciaire de l'affrontement, elle a su préserver les normes naissantes de la cohabitation internationale civilisée figurant dans la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons des efforts renouvelés que fait l'ONU pour renforcer la stabilité régionale et mondiale et pour édifier un nouvel ordre mondial démocratique basé sur l'égalité de tous les Etats, grands et petits.

Le Président Eltsine

La Russie est prête à poursuivre le partenariat entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Le climat qui prévaut actuellement dans les activités de cet organe est propice à un travail productif fondé sur la coopération.

Pour nous, l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix est particulièrement précieuse.

La nouvelle diplomatie russe contribuera par tous les moyens au règlement définitif, dans différentes régions du monde, de conflits qui ont été débloqués avec l'aide des Nations Unies. Nous sommes prêts à participer pleinement à cette entreprise.

En nous fondant sur le rôle efficace des Nations Unies et du Conseil de sécurité, nous participerons à la recherche de solutions durables aux problèmes yougoslave et afghan et à la normalisation de la situation au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'au Cambodge et dans d'autres régions.

Je crois que nous avons besoin d'un mécanisme spécial de réaction rapide, dont a parlé le Président Mitterrand, de la France, pour assurer la paix et la stabilité. Sur décision du Conseil de sécurité, il pourrait rapidement devenir opérationnel dans les zones de crise.

Nous sommes prêts à participer concrètement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à contribuer à leur appui logistique.

Mon pays appuie énergiquement toute mesure destinée à assurer la primauté du droit dans le monde. Il est indispensable de renforcer l'autorité de la Cour internationale de Justice en tant qu'instrument efficace de règlement pacifique des différends internationaux.

D'une façon générale, je pense qu'il est grand temps d'envisager des réformes sérieuses pour les Nations Unies. Le monde a changé et certaines sphères d'activité de l'Organisation ont perdu de leur utilité. Nous devons renoncer aux structures qui n'ont plus d'intérêt pratique pour les Etats Membres. Nous sommes prêts à présenter nos propositions de réforme pour les Nations Unies.

C'est un des paradoxes de l'histoire que la Fédération de Russie, Etat qui a des siècles d'expérience en matière de politique étrangère et de diplomatie, vienne seulement d'apparaître sur la scène politique mondiale. Je suis convaincu que la communauté internationale trouvera dans la Russie, en

Le Président Eltsine

tant que partenaire égal dans les relations internationales et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, un défenseur acharné de la liberté, de la démocratie et de l'humanisme.

Les événements de l'an dernier ont confirmé que les nations du monde sont maintenant adultes et qu'elles sont capables de prendre des mesures significatives et responsables.

La preuve en a été clairement administrée par les événements survenus dans le Golfe, lorsque nos efforts conjugués ont permis d'aboutir au juste châtiement de l'agresseur et de faire échec au coup à Moscou, en août dernier.

Un travail difficile nous attend si l'on veut renforcer les tendances favorables qui se dessinent aujourd'hui dans le monde et les rendre irréversibles. C'est ainsi seulement que nous pourrions assurer une vie convenable et prospère à toutes nos nations et à chaque individu. La Russie est prête à faire tout son possible pour atteindre cet objectif.

Pour conclure, qu'il me soit permis de souhaiter à M. Boutros-Ghali plein succès dans ses importantes fonctions de Secrétaire général des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président. Je sais que le Conseil voudra souhaiter la bienvenue à la Russie en tant que membre permanent de notre conseil. Vous êtes assurément le bienvenu.

J'invite maintenant le Président des Etats-Unis d'Amérique à prendre la parole.

Le Président BUSH (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie du rôle clef que vous avez joué dans la convocation de ce premier sommet du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Secrétaire général, je vous félicite de prendre vos fonctions en cette époque de défis et de possibilités énormes.

C'est pour les Etats-Unis un grand honneur de participer à cet événement qui fera date dans l'histoire.

Nous nous réunissons à l'aube d'une ère nouvelle - pour cette institution et pour chacun de ses membres. Pendant la plus grande partie de leur histoire, les Nations Unies se sont trouvées prises dans le feu croisé de la guerre froide. Je songe à l'époque où, au début des années 70, je me trouvais ici comme Représentant permanent, et à la façon dont la polémique remplaçait

Le Président Bush

le maintien de la paix. Bien avant que j'occupe ces fonctions, et bien après que je les quitte, les Nations Unies n'ont été que trop souvent paralysées par de cruels clivages idéologiques et par la lutte menée pour contenir l'expansion soviétique. Aujourd'hui, tout cela a changé.

L'effondrement de l'impérialisme communiste et la fin de la guerre froide ont redonné une vie nouvelle aux Nations Unies. Il y a juste un an que le monde a vu agir ces Nations Unies revigorées, lorsque le Conseil a résisté à l'agression et s'est dressé pour défendre les principes sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le moment est à nouveau venu d'aller de l'avant, de procéder aux réformes internes, d'accélérer la revitalisation, d'accepter les responsabilités nécessaires pour rendre les Nations Unies vigoureuses et efficaces.

Je tiens à assurer les membres du Conseil et le Secrétaire général que les Nations Unies peuvent compter sur notre plein appui dans cette tâche.

Dans mes brèves remarques d'aujourd'hui, j'évoquerai non pas l'ordre du jour économique et social, dont a parlé si éloquemment le Président Borja, mais de la prolifération des armes de destruction massive, des conflits régionaux, des régimes renégats déstabilisateurs qui sont à l'horizon, du terrorisme et des droits de l'homme, autant de questions qui réclament notre attention immédiate.

Le monde nous lance également un défi, celui de renforcer et d'appuyer les changements constructifs. Il faut favoriser le formidable élan vers la démocratie et la liberté - ce que le Secrétaire général Boutros-Ghali a appelé, je crois, la "démocratisation" - et élargir le cercle des nations qui ont embrassé les droits de l'homme et la primauté du droit. C'est une extraordinaire occasion pour les Nations Unies, et nous ne devons pas la laisser passer.

Aujourd'hui, dans le monde entier, l'Organisation des Nations Unies oeuvre jour et nuit en faveur de la paix. Jamais auparavant dans leurs quatre décennies d'existence les casques et les bérets bleus des Nations Unies n'ont autant contribué à l'oeuvre de maintien de la paix, allant même jusqu'à jeter les bases d'élections libres.

Jamais auparavant les Nations Unies n'ont été aussi désireuses et aussi tenues de se montrer à la hauteur de la tâche de pacification - tant pour

Le Président Bush

régler les guerres chaudes que pour entreprendre cette mission tournée vers l'avenir, connue sous le nom de diplomatie préventive. Dans la vie de millions d'hommes et de femmes de par le monde, la contribution des Nations Unies est très simple : elle peut représenter la différence entre la guerre et la paix, la réconciliation et la haine. Là où règnent la peur et le désespoir, elle peut signifier l'espoir.

Nous attendons du Secrétaire général qu'il présente au Conseil ses recommandations pour assurer un maintien de la paix, une pacification et une diplomatie préventive qui soient pratiques et efficaces. Nous avons hâte d'examiner ensemble ces idées.

Nous devons nous montrer pratiques et avoir des principes lorsque nous cherchons à débarrasser les peuples du spectre des conflits.

Nous reconnaissons que chaque nation a l'obligation d'investir dans la paix. Lorsque les conflits sont réglés et que la violence est apaisée, alors les institutions des sociétés libres peuvent prendre racine. Ce faisant, elles deviennent notre garantie la plus forte contre l'agression et la tyrannie. Démocratie, droits de l'homme, primauté du droit - c'est avec cela que l'on bâtit la paix et la liberté.

Le Président Bush

Nous avons assisté à des changements de vaste portée en l'espace de quelques années seulement. Une révolution remarquable a balayé les vieux régimes, de Managua à Moscou. Mais partout, il faudra du temps aux gouvernements libres et aux institutions qui les façonnent pour qu'ils puissent s'épanouir et se développer.

Des élections libres permettront à la démocratie de s'imposer, mais la vraie démocratie n'est pas simplement le gouvernement par la majorité. C'est un attachement irrévocable aux principes démocratiques. C'est l'égalité des droits pour les minorités. Et, par-dessus tout, c'est le caractère sacré ne serait-ce que d'un seul individu face au pouvoir injuste de l'Etat. La volonté de la majorité ne doit jamais dégénérer et devenir le caprice de la majorité. Ce principe fondamental transcende toutes les frontières.

La dignité humaine et les droits inaliénables de l'homme n'appartiennent pas à l'Etat. Ils sont universels. En Asie, en Afrique, en Europe et dans les Amériques, les Nations Unies doivent être du côté de ceux qui recherchent une liberté et une démocratie plus grandes. C'est ma conviction profonde, et c'est la conviction du peuple américain. Et c'est la conviction qui anime les grands principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Notre monde changé est réellement un monde plein d'espoir. Mais d'aucuns cherchent encore à revenir au sombre temps des menaces et des intimidations. Notre monde demeure dangereux, toujours doté de beaucoup trop d'armes terribles.

Dans ma première allocution aux Nations Unies en tant que Président, j'ai invité l'Union soviétique à éliminer ses armes chimiques et demandé à toutes les nations de s'associer à nous dans cette croisade. S. M. le Roi Hassan II du Maroc a très bien souligné ce point aujourd'hui. Quelle cause plus noble pour cette organisation que de veiller à l'élimination définitive de ces armes terribles? Engageons-nous donc à faire de cette année l'année où toutes les nations s'uniront enfin pour bannir ce fléau.

Il reste encore beaucoup plus à faire en ce qui concerne les armes de destruction massive. Il y a juste trois jours, dans le discours que j'ai prononcé à Washington sur l'état de l'Union, j'ai annoncé les mesures - des mesures unilatérales radicales - que nous allons prendre pour réduire notre arsenal nucléaire. Ces mesures portent sur toutes les composantes de notre triade stratégique : les composantes terrestre, navale et aérienne.

Le Président Bush

En plus de ces mesures unilatérales, nous sommes prêts à avancer dans le domaine des réductions mutuelles d'armements. J'ai pris acte des remarques constructives qu'a faites le Président Eltsine ici aujourd'hui, et demain, lors de ma rencontre avec lui, nous poursuivrons la recherche d'un terrain d'entente sur cette question d'importance vitale. Il a répondu hier avec des propositions très sérieuses.

Nous saluons - et le monde entier salue - les déclarations faites par plusieurs des nouveaux Etats qui ont accédé à l'indépendance après l'effondrement de l'URSS, selon lesquelles ils respecteront le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mais le réalisme nous oblige à rester vigilants en cette période de transition : le danger de la prolifération persiste. Je pense en particulier aux remarques faites à ce sujet tout à l'heure par le Président Mitterrand de la République française lorsqu'il a demandé que quelque chose soit fait à cet égard.

Nous devons agir ensemble pour que ceux qui travaillent dans le cadre de programmes d'armements perfectionnés consacrent dorénavant leur énergie à des efforts pacifiques. Nous ferons davantage, en collaboration avec nos alliés, pour veiller à ce que les matières et les techniques dangereuses ne tombent pas entre les mains de terroristes ou autres. Et nous continuerons de travailler avec ces nouveaux Etats pour faire en sorte qu'ils s'engagent fermement, par des paroles et des actes, à respecter toutes les normes mondiales en matière de non-prolifération.

Aujourd'hui, le spectre d'une guerre nucléaire est plus éloigné qu'à aucun autre moment de l'ère nucléaire. La réduction des vieux arsenaux de la guerre froide éloignera davantage encore cette menace. Mais le spectre de la destruction massive ne reste que trop réel, d'autant que certains pays insistent pour se doter d'armes de destruction massive et des moyens de les transporter.

Notre triomphe dans le Golfe est un exemple de la mission des Nations Unies : assurer la sécurité est une responsabilité partagée. Et, aujourd'hui, cette institution est le fer de lance de la mise en quarantaine du régime hors-la-loi de Saddam Hussein. Mon pays est fermement convaincu qu'il faut maintenir les sanctions et prendre les mesures suivantes pour sauvegarder notre sécurité commune.

Le Président Bush

Nous devons continuer de suivre de près la capacité de l'Iraq à fabriquer ou à détenir des armes de destruction massive. Et nous devons faire comprendre au monde, et plus important encore au peuple iraquien, qu'aucune normalisation n'est possible tant que Saddam Hussein reste en place, tant qu'il reste au pouvoir.

Dans toutes les questions urgentes que j'ai mentionnées aujourd'hui, le progrès n'est possible que si nous agissons ensemble. Nous devons agir résolument avec ces régimes renégats, au besoin en adoptant des sanctions ou des mesures encore plus sévères, pour les obliger à respecter les normes de conduite internationales. Nous n'ignorerons pas les dangers auxquels nous devons encore faire face. Les terroristes et les Etats qui les parrainent doivent savoir qu'ils s'exposent à des conséquences graves s'ils violent le droit international.

Il y a deux semaines, ce conseil a adressé à l'unanimité un message vigoureux à la Libye, et je le répète aujourd'hui : la résolution 731 (1992), adoptée à l'unanimité par cet organe, le Conseil de sécurité, lance un appel à la Libye pour qu'elle respecte pleinement les demandes de trois Etats membres de ce conseil. Je voudrais profiter de la réunion d'aujourd'hui pour demander à la Libye de donner suite à l'appel du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'année dernière, dans le Golfe, nous avons réagi ensemble à l'attaque lancée contre la souveraineté d'une nation en la traitant comme une attaque contre notre sécurité à tous. Ayons donc pour mission de donner à ce principe la plus grande signification pratique possible dans la conduite des nations.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à une nouvelle croisée de chemins. C'est peut-être la première fois depuis ce moment plein d'espoir à San Francisco que nous pouvons considérer notre Charte comme un document réellement vivant. Mais, après tant d'années, elle n'en est peut-être encore qu'à ses débuts, tel un jeune enfant qui exige de ses parents soin et vigilance, mais je suis intimement convaincu qu'elle est bien vivante et qu'elle se porte bien. Notre mission consiste à la rendre plus forte et résistante grâce à notre dévouement et à notre coopération, et je sais que nous sommes à la hauteur de ce défi.

Les nations ici représentées - de même que la communauté plus vaste des Nations Unies représentées par tant de représentants permanents dans cette salle aujourd'hui - ont le pouvoir d'agir en faveur de la paix et de la

Le Président Bush

liberté. Puisse Dieu bénir les Nations Unies dans la poursuite de ce noble objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir si clairement exposé les possibilités et les responsabilités qui attendent les Nations Unies.

J'invite maintenant le Président du Venezuela à prendre la parole.

Le Président PEREZ (interprétation de l'espagnol) : Depuis la Conférence de San Francisco en 1945, le Venezuela insiste sur les principes qui devraient, à son avis, inspirer le rôle des Nations Unies. Alors, comme maintenant, il s'agit d'organiser la paix.

Mais pour organiser la paix, l'Organisation des Nations Unies a dû sacrifier, en raison des circonstances qui sont à l'origine de sa création, l'égalité souveraine dans l'exécution de son mandat. A San Francisco, le Venezuela avait exprimé l'espoir que la formule adoptée sur l'attribution des pouvoirs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale

"pourrait par la suite évoluer vers des modalités plus démocratiques et plus représentatives de l'ensemble des peuples."

Le Président Pérez

La fin du conflit Est-Ouest, l'élan donné au processus de démocratisation au niveau mondial, les interactions et l'interdépendance économiques mondiales, la fin du processus de décolonisation et, plus récemment encore, la résurgence des nationalités sur le continent euro-asiatique nous montrent que les circonstances sont aujourd'hui tellement différentes qu'il serait imprudent de vouloir en négliger les conséquences.

Le droit de veto a été un outil extraordinaire. Les circonstances qui l'ont engendré ont été en grande partie transcendées par l'histoire. Son utilité a été réelle pour assurer la survie de l'ONU qui, sans lui, aurait peut-être connu le même sort que la Société des Nations.

Ces risques ayant disparu, l'ONU doit renouer avec le principe fondamental sur lequel repose sa raison d'être : l'égalité des droits et des devoirs. Le Conseil de sécurité reflète les réalités politiques de la fin de la seconde guerre mondiale, et non les réalités actuelles. L'Assemblée générale adopte des résolutions répétitives, et son efficacité comme guide politique de l'humanité est minime. Ses organismes dans le domaine de la coopération culturelle, économique et sociale doivent être repensés, revivifiés, allégés du poids bureaucratique et orientés efficacement en vue de contribuer au dialogue Nord-Sud et au développement des peuples du tiers monde. Le Secrétariat général doit être renforcé et doté d'une direction moderne.

Je considère la consolidation des organisations régionales en relation fonctionnelle avec l'ONU comme une autre tâche prioritaire de l'Organisation dans le cadre du maintien de la paix.

Le rôle que joue la Cour internationale de Justice de La Haye doit être complété par la création d'un tribunal pénal international, comme on l'a si souvent demandé. Les situations créées dans la République du Panama et, aujourd'hui, en Libye, qui comportent de graves risques pour la paix et le respect du droit international, rappellent que cette nécessité s'impose d'urgence.

Les conflits régionaux, qui pourraient sérieusement représenter la menace la plus grave pour la paix, doivent être traités d'une manière aussi éloignée que possible de la défense des intérêts qui prédominaient dans le passé et qui découlaient de l'hégémonie et des zones d'influence des puissances dominantes.

Le Président Pérez

Les représentants permanents auprès des Nations Unies des pays du Groupe de Rio, auquel appartient le Venezuela, ont élaboré un document aux fins d'examen par l'Assemblée générale, dont le titre illustre précisément ce changement dans la vie mondiale : "De l'affrontement à la coopération internationale". Je tiens à souligner les grands traits de cette démarche du Groupe de Rio parce qu'elle reflète la pensée de toute l'Amérique latine sur le rôle que doit jouer cette organisation.

Nous pouvons substituer à la menace nucléaire le défi du désarmement. Cette tâche ne revient pas exclusivement à ceux qui se sont affrontés durant la guerre froide, mais constitue plutôt une responsabilité collective. Elle signifie une reconversion à des fins pacifiques du complexe militaro-industriel, un contrôle des échanges technologiques et une mise au point de garanties et de contrôles par la collectivité internationale.

Nous devons adapter et nuancer le concept classique de souveraineté nationale afin d'intégrer à un ensemble de devoirs des Etats et de droits des peuples les responsabilités transnationales que comporte implicitement l'interdépendance de toutes nos nations et la supranationalité déjà pleinement reconnue par la démocratisation de la société mondiale. Cela est évident en ce qui concerne l'environnement ou, dans un cadre plus large, les ressources naturelles qui sont maintenant qualifiées de patrimoine collectif. Nous devons aussi adapter ce concept à un ensemble essentiel de droits de l'homme et d'engagements des Etats entre eux et envers leurs peuples, dans la nouvelle conception d'une philosophie juridique démocratique.

Le Sommet mondial de Rio sur l'environnement et le développement peut être une première phase de la démocratisation des relations internationales et du rôle que peuvent avoir, à partir de maintenant, les relations entre le Nord et le Sud. Ce sommet mondial doit être suivi du sommet sur le développement social que propose le Président Mitterrand, si nous voulons nous conformer aux objectifs que nous voulons atteindre.

Je me permets de rappeler que c'est le Venezuela qui a proposé la tenue d'une réunion internationale sur le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Le Venezuela s'est aussi fait l'écho des efforts visant à axer l'attention et l'action de la communauté internationale sur la gravité et la

Le Président Pérez

persistance absurde du sous-développement, qui continue à altérer le cadre des relations Nord-Sud. Le Venezuela a été et demeure un promoteur résolu des relations entre les pays en développement, les relations Sud-Sud, car il est convaincu que toutes les nations ont intérêt à éliminer définitivement les obstacles que constituent les inégalités de conditions et de possibilités sur lesquelles a été édifiée la société internationale contemporaine.

Le rapprochement heureux et la coopération entre l'Est et l'Ouest ne doivent pas se faire aux dépens du rapprochement et de la coopération indispensables entre le Nord et le Sud. Il ne s'agit plus de problèmes nationaux. La preuve en réside dans la tension constante entre des modèles d'organisation économique mondiale et de nouvelles structures régionales à visées exclusives qui comportent une menace de recréation de blocs antagonistes plutôt que concurrents.

Je voudrais citer ici les réflexions figurant dans la déclaration annuelle de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, que je considère particulièrement opportunes et éloquentes :

"Peut-on sérieusement concevoir un 'nouvel ordre mondial' composé de trois blocs fermés de la fraction riche de l'humanité, les armes économiques à la main, prêchant sereinement la démocratie, l'économie de marché et le désarmement à une majorité toujours plus désespérée? Et tout cela dans un monde de systèmes écologiques surexploités, de valeurs divergentes en éclatement, de migrations massives sans précédent, d'armes et de techniques de destruction massive qui prolifèrent dans tous les coins de la planète?"

Nous devons étudier tous ces risques sous un angle démocratique et juridique. Tout comme pour chacune des sociétés nationales, seule la primauté du droit pourra préserver la coexistence au plan international au moyen d'un système juridique qui garantit la justice internationale. A la différence de ce qui s'est produit jusqu'à maintenant, l'Organisation des Nations Unies ne peut survivre en marge de l'histoire. Nous avons la chance de l'avoir encore à notre disposition afin de l'orienter et de la renforcer.

Il est certain qu'il faudra la doter de nouveaux moyens d'action conformes aux nouvelles priorités qui seront définies conjointement. Et il est évident,

Le Président Pérez

peut-être pour la première fois, que l'ONU est indispensable à tous. Nous ne pouvons ni ne devons présumer que la tâche sera aisée, mais nous devons et pouvons déterminer la façon de faire participer l'Organisation à la solution des défis contemporains. Cela suppose une confiance en son orientation et en son organisation, de même que dans les mécanismes de prise de décisions. Les principes directeurs doivent être identiques à ceux qui ont encadré sa création et être pleinement mis en oeuvre.

C'est ainsi que je conçois la tâche qui consiste à édifier la paix, à faire la paix et à maintenir la paix.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous remercie également d'avoir porté de nouvelles questions à l'attention du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Chancelier fédéral de l'Autriche.

M. VRANITZKY (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre initiative de convoquer cette réunion de haut niveau des membres du Conseil de sécurité est en effet opportune : la fin de la guerre froide a libéré les esprits et les ressources qui étaient depuis si longtemps immobilisés par un affrontement inutile. Des changements dramatiques sont intervenus en très peu de temps; une nouvelle qualité dans les relations internationales devient perceptible. L'Autriche, qui se situe dans la région de l'ancien rideau de fer, peut certainement en témoigner.

Ces changements peuvent également nous donner une occasion nouvelle, peut-être unique, de relever de nouveaux défis dans une perspective nouvelle. Il existe un nouvel esprit de coopération pour une responsabilité globale partagée par tous les membres du Conseil de sécurité. Les membres permanents et les membres non permanents ont oeuvré ensemble et ont permis au Conseil de prendre un certain nombre de positions unanimes sur certaines des questions les plus complexes et les plus sensibles.

Dans cette organisation, les puissants et les faibles, les grands et les petits, les riches et ceux qui ont des difficultés se retrouvent sur un pied d'égalité pour résoudre leurs problèmes, pour chercher un appui, pour demander justice. C'est certainement dans notre intérêt d'avoir une Organisation des Nations Unies aussi efficace que possible, aussi respectée que possible, aussi influente que possible, de façon qu'elle nous permette d'atteindre notre objectif commun, le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette organisation, son nouveau Secrétaire général et, d'une certaine façon, ce nouveau Conseil de sécurité doivent être les agents d'un changement pacifique et constructif.

Quatre grands problèmes très importants doivent être pris en considération à cet égard : le renforcement de l'établissement et du maintien de la paix par les Nations Unies; la nécessité de progresser dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, y compris le démantèlement des armes de destruction massive; l'importance des droits de l'homme, des

M. Vranitzky (Autriche)

droits des minorités et des processus démocratiques pour le développement, la prospérité et la paix; et la nécessité de prendre des mesures efficaces contre la pauvreté afin de créer une base durable pour la stabilité et la sécurité des relations internationales.

Les activités de maintien de la paix sont un instrument extrêmement efficace des Nations Unies. Depuis ses débuts modestes, conçu avec ingéniosité et exécuté avec pragmatisme, le maintien de la paix a crû en importance et en portée; il a été universellement accepté, et il est maintenant un instrument indispensable.

Une grande expérience a été acquise au fil des ans. Je suis d'accord avec ce qu'a dit l'ancien Secrétaire général, lorsqu'il a accepté, en 1983, le prix Nobel de la paix au nom des forces de maintien de la paix des Nations Unies; il a en effet déclaré que les principes et les techniques de maintien de la paix peuvent également s'appliquer au règlement des conflits en général : les principes d'impartialité et d'objectivité, la représentation symbolique de l'autorité internationale, le processus de recherche de la conformité grâce à la coopération, la capacité d'enquête, la surveillance de la mise en oeuvre des accords et le développement d'une capacité visant à prévenir les conflits.

Maintenant, le Conseil de sécurité a commencé à s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité première : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Maintenant, nous avons également l'occasion de donner un élan nouveau à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle joue un rôle plus important dans ces domaines.

Certaines des crises récentes nous ont fait comprendre très clairement qu'il faut d'urgence être à même de réagir rapidement aux conflits potentiels. Il faudra faire de plus en plus appel à la diplomatie préventive du Secrétaire général et, le cas échéant, à celle du Conseil de sécurité.

Un déploiement rapide de personnel de maintien de la paix, peut-être à la demande d'une seule partie au conflit, peut permettre de maîtriser un différend et de faciliter un processus de négociation et de compromis avant l'éclatement d'hostilités. Je suis fermement convaincu que le Conseil de sécurité devra examiner cette possibilité ainsi que d'autres mesures préventives.

M. Vranitzky (Autriche)

De nombreuses questions actuellement inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont directement trait à des conflits internes, qui sont issus de rivalités ethniques, nationalistes ou religieuses ou sont le résultat de griefs longtemps réprimés. Néanmoins, tôt ou tard, ces conflits porteront atteinte à la paix et à la sécurité régionales ou internationales.

La situation tragique que connaît la Yougoslavie nous fournit un exemple instructif. L'Autriche a été l'un des premiers pays à demander, dès le début des hostilités, que des efforts internationaux de recherche de la paix soient faits pour résoudre ce conflit, et à demander le déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons du fait que le rôle des Nations Unies dans le règlement de cette crise soit maintenant universellement accepté. Cependant, certaines effusions de sang et certaines destructions auraient pu être évitées si la réponse avait été plus rapide.

Dans d'autres domaines, les Nations Unies ont clairement montré qu'elles étaient capables de relever de façon appropriée les nouveaux défis en élargissant le mandat des forces de maintien de la paix et en leur confiant de nouvelles responsabilités, telles que la protection des droits de l'homme ou la surveillance d'élections libres et honnêtes.

Il est également utile de rappeler le rôle ambitieux de la Charte en ce qui concerne la mise en oeuvre multilatérale de la paix et la création d'un système efficace de sécurité collective globale. L'autorisation que le Conseil de sécurité a donnée à une coalition d'Etats d'utiliser tous les moyens pour mettre en application les résolutions contraignantes du Conseil est un pas important dans cette direction.

Une autre démarche positive consisterait à revoir l'Article 43 de la Charte.

A mon avis, l'une des tâches les plus importantes auxquelles le Conseil de sécurité doit se consacrer à l'avenir est sa participation plus active dans les domaines de la limitation des armements, de la non-prolifération des armes et du désarmement. L'Article 26 de la Charte nous offre un excellent programme d'action future pour le Conseil.

Il s'agit là non seulement d'une priorité politique de premier ordre, mais d'une priorité qui répond également aux vœux de nos peuples. Compte tenu des énormes défis qu'il faut relever pour réaliser un développement

M. Vranitzky (Autriche)

durable, le progrès économique et la justice sociale sur le plan international, la nécessité de réduire les budgets militaires devient évidente. La sécurité peut être réalisée à un niveau plus bas, et les objectifs atteints grâce aux négociations portant sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FIN), aux pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) et sur les forces armées classiques en Europe montrent clairement que c'est possible. Les récentes déclarations des Présidents Bush et Eltsine concernant des réductions supplémentaires sont très prometteuses, ce dont nous nous félicitons.

De nouveaux succès semblent être à notre portée en ce qui concerne les armes chimiques et une plus large acceptation de la non-prolifération. Les Etats dotés d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération (TNP) sont également ceux qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. La responsabilité spéciale leur incombe d'élaborer des politiques qui contiennent au moins la promesse d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les efforts globaux et les négociations en Europe devront, à mon avis, être complétés par des mesures régionales et même sous-régionales visant la réduction des armements et le désarmement en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et, également, en Amérique du Sud. Ils peuvent aussi tirer profit de ce que l'on appelle le dividende de la paix. Une réduction des budgets militaires peut fournir les ressources financières nécessaires au développement économique et social.

M. Vranitzky (Autriche)

Il est évident que de tels efforts ne seront possibles que dans un climat de confiance internationale. Les instruments existants en matière de vérification devront être renforcés et élargis. Les connaissances techniques se sont accumulées dans les institutions spécialisées; il faut maintenant en faire bon usage. L'une de ces organisations est sans aucun doute l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le siège est à Vienne. Compte tenu de son expérience et de sa capacité, je suis convaincu qu'elle devrait avoir un rôle central à jouer dans le problème très particulier de la destruction des armes nucléaires.

La protection des droits de l'homme et, notamment, des droits des minorités ethniques a également eu une influence importante sur le développement des relations pacifiques entre les Etats. Il existe un rapport direct entre les processus démocratiques à l'intérieur des pays et l'évolution d'une culture politique propice au règlement pacifique des différends. Notre propre histoire nous a enseigné que la paix est le plus menacée lorsqu'on abolit les droits de l'homme, lorsqu'on persécute les minorités et lorsqu'on remplace les processus démocratiques par des pratiques totalitaires. Les droits de l'homme, les droits des minorités et la démocratie sont donc des pierres angulaires importantes dans notre effort commun.

Le Secrétaire général a identifié ces domaines comme étant prioritaires pour les futures activités de l'Organisation. Je partage et appuie complètement ces vues. Personne aujourd'hui ne doit être autorisé à se servir d'interprétations périmées de documents juridiques comme de murs protecteurs à l'abri desquels on peut violer de façon systématique et massive les droits de l'homme en toute impunité.

La démocratie et les droits de l'homme sont facilement en danger lorsque règne la pauvreté, comme on l'a déjà dit ce matin. Aucun système n'a jamais été à même d'assurer la paix et la sécurité sans, en même temps, garantir la justice sociale. Notre recherche de la paix ne doit pas être dissociée de la nécessité d'améliorer les conditions économiques et sociales partout dans le monde. Des stratégies appropriées seront nécessaires, qu'il faudra mettre au point rapidement et appliquer avec célérité et efficacité.

A mesure que nous avancerons, grâce aux décisions du Conseil, sur la voie du renforcement d'un système international fondé sur le droit international et

M. Vranitzky (Autriche)

la justice, il faudra apporter un appui accru aux institutions qui soutiennent et font respecter l'efficacité du droit international. Je pense notamment à la Cour internationale de Justice : son rôle doit être élargi et renforcé, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais parler brièvement et d'une manière générale de l'avenir du Conseil. Si nous voulons que nos idées portent vraiment fruit, nous devons agir au nom et dans l'intérêt de tous les Etats. Nous devons agir d'une façon équilibrée et impartiale, et il faut que notre action soit reconnue. Si nous voulons vraiment tourner aujourd'hui une page nouvelle dans l'histoire de notre organisation, nous devons aussi être conscients que la réalisation de nos espoirs dépend de la confiance qu'auront tous les Etats et tous les peuples du monde dans notre impartialité et notre bonne volonté. Cette confiance, nous devons la mériter - encore et encore. Aujourd'hui, ce n'est qu'un début.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Chancelier fédéral, je vous remercie pour les observations très détaillées que vous venez de faire.

J'invite maintenant le Premier Ministre de la Belgique à prendre la parole.

M. MARTENS (Belgique) : Au cours des dernières années, le cadre des relations internationales s'est profondément modifié et les équilibres qui s'étaient établis au lendemain de la seconde guerre mondiale ont basculé. Sans doute était-il utile, à un moment où l'histoire s'est accélérée, de susciter une rencontre exceptionnelle au cours de laquelle seraient discutées quelques-unes des conséquences de ces changements pour notre organisation. C'est pourquoi votre initiative, Monsieur le Président, de réunir le Conseil de sécurité au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement a immédiatement recueilli le soutien de la Belgique. A ces profondes modifications des équilibres internationaux, il est indispensable de répondre par une réactualisation du rôle du Conseil de sécurité et de repenser les interactions entre les divers organes des Nations Unies. Dans ce processus, le Secrétaire général devra recourir pleinement au pouvoir d'initiative qui est le sien.

Dans un monde mouvant, le Secrétaire général se devra d'inventer demain une nouvelle diplomatie. Il devra prendre de nouveaux risques en relevant des

M. Martens (Belgique)

défis multiformes tels que le terrorisme, la récurrence des guerres civiles et l'émergence de conflits internationaux liés à la négation des droits de l'homme. Sa fonction revêtira une importance cruciale, et la communauté internationale fondera en lui des espoirs toujours plus étendus. Quand l'Egypte a pris, en 1978, le "risque de la paix" et le chemin d'une négociation extrêmement difficile, notre nouveau Secrétaire général a eu l'occasion de démontrer son courage et ses talents de diplomate. C'est dire la satisfaction de la Belgique de voir M. Boutros Boutros-Ghali occuper ce siège au milieu du Conseil.

Votre prédécesseur, Monsieur le Secrétaire général, a eu la très lourde tâche d'exercer sa haute fonction à des moments d'une extrême importance pour les Nations Unies et pour le monde. M. Pérez de Cuéllar a su fidèlement incarner les espoirs de notre organisation et de ses pays Membres. Les succès qui ont couronné ses efforts témoignent de sa ténacité et de son habileté. Tout récemment, c'est grâce à son talent diplomatique qu'a pu commencer à se dénouer la douloureuse question des otages au Moyen-Orient. Nous espérons fermement que ce processus pourra être mené à son terme.

Je distingue parmi nos tâches les plus importantes trois points essentiels qui relèvent des moyens d'action à notre disposition : la coopération et la coordination nécessaires entre les Nations Unies et les organisations régionales internationales, l'extension des pouvoirs d'initiative et d'enquête du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, la plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix. En outre, la Belgique considère qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général prennent dûment compte de l'importance du respect universel des droits de l'homme dans la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'ils agissent en conséquence avec tout le poids de leur autorité.

Je veux parler tout d'abord des organisations régionales internationales qui devraient être associées de façon systématique à l'action du Conseil de sécurité. Tout récemment, dans ses résolutions relatives à la crise yougoslave, le Conseil de sécurité s'est constamment référé à l'intervention de la Communauté européenne ainsi qu'aux efforts poursuivis dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Cette voie

M. Martens (Belgique)

semble à la Belgique pleine de promesses, dans la mesure où les structures régionales situent véritablement leur action dans le cadre des valeurs de l'ONU.

Dans ce contexte, il faut souligner les préoccupations particulières du Traité d'union politique que viennent de conclure à Maastricht les 12 Etats membres de la Communauté européenne. Le Traité invite les Douze à étendre leur coopération au Conseil de sécurité en vue de la défense de leurs positions communes. Pour la Belgique, le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune devrait permettre aux Douze de s'exprimer d'une seule voix, le moment venu. Un exemple particulièrement positif de la coordination accrue des Douze a été fourni par leur initiative diplomatique commune qui a conduit à l'adoption par l'Assemblée générale du principe d'un registre des transferts d'armes; dans le même esprit, les Douze examineront sous peu l'action qu'ils pourront entreprendre pour soutenir les récentes propositions du Gouvernement allemand en vue d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive.

M. Martens (Belgique)

Les pouvoirs d'initiative du Conseil de sécurité et du Secrétaire général constituent un second moyen d'action à notre disposition. Ces pouvoirs seraient plus efficaces si nous pouvions favoriser une réaction rapide des Nations Unies dans des différends ou des situations préconflituelles.

Depuis 1983, mon pays a défendu le principe d'une extension du pouvoir de diplomatie préventive du Secrétaire général. Les efforts diplomatiques de la Belgique, auxquels s'étaient associés l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, ont abouti, au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, à l'adoption d'une résolution consacrée exclusivement à la prévention des conflits. Avec les mêmes Etats auxquels s'était jointe la Tchécoslovaquie, la Belgique a ensuite examiné la question des activités d'établissement des faits, qui a fait l'objet d'une résolution adoptée à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, voici quelques semaines.

Dans ces deux documents, l'idée récurrente est celle du rôle que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité peuvent jouer lorsque des situations conflictuelles en sont aux tout premiers stades de leur évolution. Il faudra que le Secrétaire général se sente soutenu par le Conseil de sécurité lorsqu'il envisagera de prendre certaines initiatives en vue d'intervenir très tôt dans des situations délicates; au besoin, le Conseil de sécurité pourrait renforcer ce soutien politique en priant le Secrétaire général de rédiger un rapport sur une question déterminée. Il pourrait en outre lui demander de prendre contact avec les diverses parties au conflit dès que celui-ci paraît susceptible de prendre des proportions alarmantes. Dans ce contexte, le Secrétaire général pourrait être invité par le Conseil de sécurité à formuler des propositions concrètes pour prévenir une détérioration de la situation.

Le troisième point que je voulais aborder est celui des opérations de maintien de la paix, qui constituent un des moyens d'action les plus efficaces mis en oeuvre par le Conseil de sécurité en coordination avec le Secrétaire général. Leur succès, leur multiplication au cours des dernières années, mais surtout l'ampleur nouvelle de celles qui seront organisées dans un avenir immédiat et les conditions politiques parfois très délicates dans lesquelles elles se déroulent sont autant de raisons qui imposent au Secrétariat de restructurer et de resserrer sa gestion et son administration.

M. Martens (Belgique)

Il convient tout d'abord d'assurer la disponibilité immédiate des moyens financiers nécessaires au lancement de ces opérations dès que le Conseil de sécurité en a approuvé le principe. Dans cette perspective, la Belgique suggère la création d'une réserve budgétaire; son montant serait fixé annuellement selon les opérations envisagées et le Conseil pourrait en libérer certaines quotités en vue de financer, à titre provisoire, les stades préliminaires des opérations de maintien de la paix.

Mon pays considérera favorablement la mise à la disposition des Nations Unies d'unités et d'observateurs militaires en vue de leur déploiement éventuel dans le cadre des opérations de maintien de la paix créées par décision du Conseil de sécurité. La Belgique veillera à ce que des programmes d'entraînement particuliers permettent l'incorporation rapide de contingents belges dans des unités des Casques bleus.

Par delà les procédures et les moyens d'action de notre organisation, l'heure est venue de replacer nos activités dans les perspectives tracées par les auteurs de la Charte et auxquelles aspirent les peuples. Dans cette lutte pour le triomphe des principes essentiels de la Charte, il est indispensable que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général fassent preuve de courage et d'initiative. Les solidarités nouvelles ont permis la défense collective du droit international; il faut à présent qu'elles servent aussi à défendre collectivement les droits de l'homme.

A l'Assemblée générale, en octobre dernier, la Belgique a déclaré que "les Etats sont internationalement responsables de leur politique internationale en matière de droits de l'homme." (A/46/PV.27, p. 49/50)

Chaque Etat ici présent conviendra que le sort de populations civiles victimes de répressions internes justifie pleinement l'émoi et l'inquiétude de notre organisation; en effet, tous les Etats Membres de l'Organisation concourent dans leur volonté de défendre les droits de l'homme. Ainsi que le précise d'ailleurs la Charte des Nations Unies, ils se sont engagés à agir conjointement dans ce but.

Mon pays est d'avis que la raison d'être du principe de non-ingérence est de permettre aux Etats d'oeuvrer librement en faveur du bien-être de leurs populations. Cependant, aucun gouvernement ne peut en user comme d'un argument juridique à l'abri duquel les droits de l'homme pourraient être bafoués : le droit des Etats doit être au service des droits de l'homme.

M. Martens (Belgique)

C'est dans ce domaine que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent, avant tout, concentrer leur réflexion. La Commission des droits de l'homme offre déjà certains mécanismes qui permettent de dénoncer des violations graves des droits de l'homme. La Belgique suggère en particulier que le Conseil de sécurité se saisisse assez tôt de certains de ces dossiers et soutienne l'action entreprise par ailleurs pour mettre fin à des situations inacceptables qui, à terme, constituent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales.

Récemment, les Nations Unies ont participé à l'organisation et à la supervision d'élections libres. Cette forme d'assistance administrative pourrait s'exercer également dans certaines situations où, à la suite de catastrophes naturelles ou à l'issue d'un conflit, les structures administratives se trouvent anéanties. Les Nations Unies pourraient définir des procédures prêtes à être mises en oeuvre à brève échéance. Les Etats Membres pourraient ainsi établir des listes de fonctionnaires civils nationaux prêts à être déployés pour des missions déterminées.

Il nous faudra poursuivre également la défense de la justice dans d'autres domaines que celui de la paix et de la sécurité internationales, en vue d'"instaurer", comme le prévoit le préambule de la Charte, "de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" et pour le plus grand nombre.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent faire face à de lourdes tâches dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales; ils ne peuvent espérer être efficaces sans une profonde symbiose avec les autres organes de l'ONU et dans le respect de leurs compétences. A cet égard, l'ensemble des autres objectifs des Nations Unies demeure d'une importance capitale et en particulier la nécessité de poursuivre ensemble le développement économique durable pour tous, un dialogue fructueux entre les nations les plus riches et les plus pauvres, la lutte commune contre des fléaux tels que la faim, la maladie, l'analphabétisme et la pollution. Pour sa part, la Belgique continuera à coopérer activement à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité; elle soutiendra comme par le passé l'action du Secrétaire général.

Si le monde mieux organisé et plus solidaire que je viens d'évoquer doit absolument vivre en paix, c'est aussi pour qu'il puisse se consacrer plus

M. Martens (Belgique)

efficacement aux problèmes des plus défavorisés et des plus pauvres. La dignité et la valeur de la personne humaine sont une aspiration universelle que nous devons, au-delà des affirmations de principe, continuer à inscrire dans les faits. La paix est une étape indispensable mais une étape seulement dans cette libération de l'homme par lui-même, qui réclame les efforts communs de tous les Etats Membres et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

/

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre de la Belgique d'avoir si bien traité les questions qui sont au coeur de notre débat d'aujourd'hui.

J'invite maintenant le Premier Ministre du Cap-Vert à s'adresser au Conseil de sécurité.

M. VEIGA (Cap-Vert) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous voir présider cette importante séance du Conseil de sécurité. Je félicite Votre Excellence de l'initiative opportune qu'elle a prise de convoquer cette réunion de haut niveau du Conseil de sécurité en ce moment important dans l'histoire des nations.

Je saisis cette occasion pour faire part publiquement de la grande satisfaction de mon gouvernement à l'occasion de l'élection de M. Boutros-Ghali en tant que nouveau Secrétaire général. Je l'assure de notre pleine coopération et lui souhaite un mandat couronné de succès.

Cette séance a lieu à un moment où des transformations profondes interviennent dans le monde. Dans de nombreuses parties du monde, l'on assiste à la redéfinition des structures politiques et des objectifs des nations. En même temps, un fort mouvement en faveur de la démocratisation prend de l'ampleur et s'étend partout; les préoccupations en matière de droits de l'homme prennent une importance toujours croissante, tandis que les graves problèmes posés par l'environnement retiennent notre attention et que la nécessité de résoudre les problèmes de la pauvreté et du sous-développement devient plus aiguë et plus pressante.

Ce sont là les symptômes généraux d'un monde qui passe par un processus de profonde transformation dont le résultat final sera, nous l'espérons, un ordre mondial meilleur, plus sûr, plus juste et plus prospère.

La Charte des Nations Unies a confié à ce conseil la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales afin de construire un monde stable, débarrassé du fléau de la guerre. C'est là une fonction dont la mise en oeuvre est toujours plus pressante dans un monde qui a accumulé de grandes quantités d'armements classiques hautement destructeurs et n'a cessé de construire et de perfectionner des arsenaux nucléaires. Cette responsabilité importante des Nations Unies n'a pas été remplie avec succès dans le passé, comme nous le savons tous.

Pendant des dizaines d'années, l'affrontement idéologique de la guerre froide s'était insinué dans les débats du Conseil de sécurité et nous interdisait "d'unir nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales", pour reprendre l'expression du préambule de la Charte.

Nous sommes heureux de constater qu'avec la fin de la guerre froide, le Conseil a adopté une nouvelle démarche pour mener ses travaux, fondée sur la coopération, notamment entre ses membres permanents. Cette coopération a permis au Conseil d'aider, par le biais de négociations, au règlement de conflits anciens dans de nombreuses parties du monde et de prendre des mesures rapides et décisives pour faire échec à l'agression et restaurer l'indépendance et la souveraineté du Koweït.

Nous pensons que le Conseil s'est maintenant engagé sur la bonne voie en assumant de façon efficace et efficiente sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par voie de conséquence, le monde a maintenant les yeux tournés vers les Nations Unies, considérées comme une source de paix, de stabilité et de justice internationales, et les nations semblent avoir un intérêt et une foi renouvelés dans le Conseil de sécurité comme facteur de paix et comme garant de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays.

En tant que petit pays épris de paix qui, en aucune circonstance, n'encourage la menace ou le recours à la force pour régler les conflits internationaux, le Cap-Vert se félicite de cette nouvelle ère de coopération positive au sein du Conseil et recommande fermement qu'elle soit encore renforcée afin de permettre la mise en oeuvre pleine et régulière du système de sécurité collective de la Charte. Les Nations Unies, par le biais du Conseil de sécurité, doivent agir - comme la Charte le prévoit - comme le gardien de la sécurité des nations, notamment des petits pays, et comme le promoteur de la primauté du droit dans les relations internationales. Les mesures et les décisions du Conseil ont, ces dernières années, fait naître de nouveaux espoirs à cet égard.

Nous encourageons fermement le Conseil à poursuivre dans cette voie, et, étant l'un de ses membres, nous n'épargnerons aucun effort pour encourager et renforcer le rôle que la Charte lui confère, qui consiste à oeuvrer de manière prompte et décisive contre l'agression, à oeuvrer pour mettre un terme aux

M. Veiga (Cap-Vert)

conflits de manière pacifique et à contribuer à créer un environnement mondial plus stable et plus pacifique.

Il est par conséquent impérieux que, maintenant que le Conseil s'est acquis un nouvel élan dans l'exercice de ses fonctions et s'est acquis le respect du monde entier, il agisse de manière à renforcer sa crédibilité internationale et son autorité morale, afin de devenir un instrument de maintien de la paix mondiale et de promotion et renforcement de la sécurité internationale.

Un Conseil de sécurité fort est certainement celui dont les décisions sont fondées sur une discussion franche de tous ses membres, et qui reflète les vues de chacun d'eux. A notre avis, l'autorité morale du Conseil sera menacée chaque fois qu'il prendra une décision sans avoir déployé tous les efforts pour aboutir à un consensus. En effet, nous pensons que si les décisions du Conseil bénéficient de l'appui total de ses membres, les possibilités de les voir appliquées en sont considérablement augmentées.

S'agissant de l'agression et de l'occupation illégale, le Conseil doit faire preuve d'impartialité. Chaque fois qu'une démarche sélective est adoptée à cet égard, elle porte nécessairement atteinte à sa crédibilité et affaiblit considérablement son autorité morale. De même, la crédibilité du Conseil est entamée lorsqu'il est perçu comme mettant en oeuvre de façon sélective ses résolutions. A notre avis, si le Conseil doit avoir, aux yeux des peuples du monde, la crédibilité qu'un organe de cette importance mérite, il est très souhaitable qu'il assure la mise en oeuvre de toutes ses résolutions.

Le rôle du Conseil de sécurité dans la promotion d'un climat politique plus sûr et plus stable doit être renforcé. Une des tâches les plus importantes du Conseil à ce titre est la mise en oeuvre du système de sécurité collective prévu par la Charte. Le nouveau climat de coopération entre les membres du Conseil semble avoir contribué à créer les conditions propices à l'adoption de mesures conduisant à la mise en oeuvre de ce système.

Il est regrettable que nous vivions dans un monde où l'agression de certains Etats par d'autres peut toujours devenir une réalité. Nous pensons que l'agression devrait toujours être contrecarrée de manière prompt et décisive par les Nations Unies.

M. Veiga (Cap-Vert)

D'un autre côté, nous croyons que le rôle des forces de maintien de la paix doit être renforcé. Même si les opérations de maintien de la paix avaient été imaginées pour combler en partie le vide créé dès les premiers jours de l'Organisation des Nations Unies par son incapacité à mettre en oeuvre le système de sécurité collective, nous pensons que ces activités ont désormais leur existence propre et qu'elles sont devenues un instrument indispensable et important pour le Conseil de sécurité dans le rôle qu'il joue dans la gestion des conflits.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été déployées avec un succès certain dans diverses parties du monde et, dans de nombreux cas, elles ont contribué à relâcher les tensions et à empêcher l'escalade des hostilités; dans d'autres, elles sont même devenues un élément indispensable d'une solution négociée.

Nous croyons aussi que, sans ingérence dans la souveraineté des pays, le déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies peut jouer un rôle important et décisif en aidant à trouver rapidement une solution pacifique aux conflits nationaux quand aucun gouvernement ne semble vraiment en charge et que le chaos règne.

Les conflits nationaux sont quelquefois aussi destructeurs que les pires conflits internationaux. Les énormes pertes humaines et les tragédies qu'ils entraînent réclament tout autant l'attention et une réaction rapide de la communauté internationale.

En plus des pertes humaines, tout conflit national a une dimension internationale, car il provoque un courant massif de réfugiés, qui exerce d'énormes pressions sociales sur les pays voisins, menaçant leur paix et leur stabilité.

A cet égard, nous sommes heureux de prendre acte de la réaction favorable du Conseil de sécurité dans des cas récents, et nous encourageons le Conseil à poursuivre dans cette voie.

En raison de son rôle majeur et de ses résultats bénéfiques dans la gestion des conflits, nous sommes pour un réexamen des activités de maintien de la paix des Nations Unies afin d'en renforcer l'exécution et d'en accroître l'efficacité.

M. Veiga (Cap-Vert)

Le Secrétaire général a un rôle important à jouer en vertu de la Charte : il doit aider le Conseil de sécurité dans ses efforts de paix en attirant son attention sur tout problème qui, selon lui, pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. Par le passé, cet aspect politique particulièrement significatif des fonctions du Secrétaire général n'est pas entré en ligne de compte comme il l'aurait dû.

Dans le climat international actuel, caractérisé par une prolifération de violents conflits, nous pensons qu'il importe que le Secrétaire général use, aussi souvent que la situation l'exige, de cette prérogative de ses fonctions inéluctables, car lorsqu'il y est recouru à bon escient elle peut empêcher qu'un différend potentiel dégénère en conflit ouvert. Nous encourageons le Secrétaire général à user efficacement de son important rôle politique de diplomatie préventive.

Quels que soient les efforts que fait le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et aussi louable que soit la coopération entre les membres, les mesures prises par le Conseil ne suffiront pas à elles seules à assurer une stabilité permanente aux nations, à apaiser une fois pour toutes les rivalités régionales et à éliminer la violence.

Le rôle du Conseil ne sera facilité que lorsqu'on aura traité comme il convient des causes profondes de l'instabilité et des conflits.

C'est pourquoi, si nous, Membres des Nations Unies, voulons réussir à créer un monde plus sûr et plus stable, nous devons être prêts à conjuguer les efforts du Conseil de sécurité avec ceux du système des Nations Unies et de la communauté internationale en général, afin de contribuer à trouver une réponse urgente et satisfaisante à la pauvreté, au sous-développement et aux énormes problèmes sociaux, qui sont autant d'éléments qui entretiennent la frustration et la violence de même qu'une constante instabilité dans les affaires mondiales. A cet égard, nous appuyons énergiquement la proposition de convoquer un sommet mondial sur le développement social.

Dans de nombreux cas, les mesures de sécurité les meilleures, les plus efficaces et les plus durables pour éviter les conflits consistent à investir dans une solution des problèmes sociaux, dans l'éradication de la pauvreté et du sous-développement, et à promouvoir un culte du respect strict des principes de la Charte, et notamment le strict respect du principe du règlement pacifique des différends.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Merci, Monsieur le Premier Ministre, de votre déclaration et de l'appui vigoureux que vous apportez au rôle des Nations Unies.

Je vous propose maintenant de suspendre la séance jusqu'à 15 heures. J'inviterai alors le Premier Ministre Li Peng à prendre la parole devant le Conseil.

La séance, suspendue à 13 h 25, est reprise à 15 h 10.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant le Premier Ministre de la République populaire de Chine à prendre la parole.

M. LI Peng (Chine) (interprétation du chinois) : Pour la première fois depuis la création des Nations Unies, il y a 47 ans, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement de ses Etats membres. Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'assister à cette réunion en ma qualité de représentant de la République populaire de Chine et de discuter, avec mes collègues d'autres pays, des grandes questions internationales, notamment des moyens permettant d'accroître le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et la promotion du développement dans le monde, et de procéder à un échange de vues sur d'autres questions qui nous intéressent tous.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Très Honorable M. John Major, Premier Ministre du Royaume-Uni, d'avoir convoqué cette réunion.

Je voudrais également une fois de plus adresser nos félicitations les plus chaleureuses à M. Boutros Boutros-Ghali pour son accession au poste de Secrétaire général des Nations Unies.

Le monde d'aujourd'hui se trouve à un tournant crucial. L'ordre ancien a disparu, sans qu'un nouvel ordre n'ait encore été mis sur pied. Le monde évolue vers une structure multipolaire. La paix dans le monde, la stabilité nationale et le développement économique sont des aspirations communes à tous les peuples. L'affrontement entre les deux grands blocs militaires en Europe, qui a duré près d'un demi-siècle, a disparu. Certains foyers de tension régionaux ont été éliminés ou sont près d'être éliminés. Dans une certaine mesure, une détente est apparue dans la situation internationale.

Toutefois, les facteurs qui menaçaient la paix dans le monde et engendraient des tensions au niveau international n'ont pas tous été éliminés. Certaines contradictions et confrontations anciennes ont disparu, mais de nouvelles sont apparues, ce qui fait que notre monde n'est ni tranquille, ni paisible.

La guerre du Golfe est finie, mais la question du Moyen-Orient n'est toujours pas réglée, et les pourparlers de paix entre les pays arabes et

M. Li Peng (Chine)

Israël risquent d'être longs et difficiles. Dans certains pays européens, des querelles ethniques ont mené à des conflits plus ou moins graves, voire même à des guerres. Personne ne peut dire avec certitude que de tels conflits et de telles guerres ne se produiront pas dans d'autres régions d'Europe.

Il faudrait que la communauté internationale s'intéresse de près au fait que les pays en développement, dans lesquels vit la très grande majorité de la population mondiale, se trouvent dans une situation de plus en plus difficile. L'écart entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser, les pays nantis devenant plus riches et les pays déshérités plus pauvres. Si cette situation persiste, elle mènera à de nouveaux bouleversements, voire à de nouveaux conflits régionaux. La réalité montre que les questions de paix et de développement, les deux grands sujets du monde d'aujourd'hui, restent à régler.

Si la situation demeure agitée en Europe, elle est, en revanche, relativement stable dans la région de l'Asie et du Pacifique. La signature de l'Accord de Paris a jeté les bases d'un règlement définitif du conflit cambodgien. A la suite de leur admission simultanée aux Nations Unies, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont signé un protocole de non-agression et une déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La situation dans la péninsule évolue vers la détente et la stabilité.

Bon nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique jouissent d'un taux de croissance économique élevé grâce à la stabilité politique intérieure. Cette région est devenue une région dynamique et prometteuse dans le cadre du développement économique mondial.

Une Chine stable et économiquement prospère correspond aux intérêts fondamentaux du peuple chinois, mais constitue en outre un facteur important de paix et de stabilité dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans le monde en général. Depuis plus de dix ans, la Chine applique fermement la politique de réforme et d'ouverture sur le monde extérieur lancée par le camarade Deng Xiaoping, qui est à l'origine des changements très importants intervenus dans le pays. La Chine connaît à présent la stabilité politique, la paix sociale, l'harmonie ethnique et une croissance économique soutenue. Plein de confiance, le peuple chinois avance sur le chemin du socialisme aux

M. Li Peng (Chine)

couleurs chinoises. En tant que pays en développement ayant une vaste population, la Chine sait très bien que sa modernisation prendra un temps considérable. Pour atteindre cet objectif, deux conditions sont indispensables : un environnement de paix et de stabilité durable sur le plan international et une stabilité politique intérieure durable. La Chine poursuit une politique étrangère de paix indépendante. Elle estime depuis toujours que les différences dans les systèmes sociaux, les idéologies, les traditions culturelles et les croyances religieuses ne doivent pas faire obstacle à l'instauration et au renforcement de relations normales entre Etats.

M. Li Peng (Chine)

Elle est disposée à développer des rapports amicaux avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Elle ne saurait être une menace pour aucun pays ni aucune région dans le monde. Selon elle, le principe qui doit être universellement observé, c'est de ne pas rechercher l'hégémonie et de ne pas pratiquer la politique du plus fort. La Chine ne cherchera pas à tailler pour elle des sphères d'influence ni ne prétendra à l'hégémonie, pas plus maintenant qu'à l'avenir, quand elle sera plus forte. Ces dernières années, les relations amicales de bon voisinage entre la Chine et ses voisins se sont consolidées et développées encore davantage. Ce fait, qui résulte de leurs efforts conjugués, correspond, à notre avis, à leurs intérêts communs, tout en favorisant la paix et le développement dans la région et dans le reste du monde.

Dans le but de gagner réellement la paix mondiale et de créer pour les peuples de tous les pays un environnement favorable au développement, on parle de plus en plus, sur la scène internationale, de la question de savoir quel nouvel ordre international il faut établir. La Chine estime que les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'égalité souveraine entre les pays Membres et la non-ingérence dans les affaires intérieures, doivent être observés, sans exception aucune, par tous les Etats Membres. Sur la question de l'instauration d'un nouvel ordre international stable, rationnel, juste et favorable à la paix mondiale et au développement, le Gouvernement chinois, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux normes des relations internationales universellement reconnues, et compte tenu d'une conjoncture internationale déjà changée, tient à faire savoir les points de vue suivants qui sont les siens pour les soumettre à la réflexion des gouvernements des différents pays.

- Le nouvel ordre mondial doit être fondé sur les principes de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de non-agression mutuelle, de non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, d'égalité et d'avantages réciproques et de coexistence pacifique, principes dont l'essence est la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et le droit des gouvernements et des peuples de tous les pays d'opter, en fonction des réalités nationales, pour les systèmes sociaux et les idéologies de leur choix.

M. Li Peng (Chine)

- Tout pays, grand ou petit, puissant ou faible, nanti ou déshérité, est habilité à participer, en tant que membre à part entière de la communauté internationale, au règlement des affaires mondiales pour contribuer comme il se doit à la paix et au développement dans le monde.

- Le nouvel ordre international doit comprendre un nouvel ordre économique. A présent, le fossé entre le Sud et le Nord continue de s'élargir, et les contradictions qui les opposent, de s'exacerber, ce qui est devenu un facteur d'instabilité dans la vie internationale. Il s'avère plus urgent et plus important que jamais de mettre en place un nouvel ordre économique international qui soit juste et rationnel, fondé sur l'égalité et l'avantage réciproque, et permettant une solution adéquate au problème de l'endettement.

- Les droits de l'homme et la liberté fondamentale de l'humanité tout entière doivent être respectés partout dans le monde. Les droits de l'homme sont riches de contenu. Ils comprennent les droits politiques des citoyens, mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels. Pour les nombreux pays en développement, le premier des droits est le droit à l'indépendance, à l'existence et au développement. Au fond, les droits de l'homme sont un problème concernant la souveraineté d'un pays. A ce titre, quand on étudie la situation des droits de l'homme dans un pays, on ne peut la séparer de l'histoire de ce pays ni de ses conditions concrètes. Au sujet des droits de l'homme, il n'est pas approprié ni réaliste de demander à tous les pays du monde d'adopter les critères et le modèle d'un pays ou de quelques pays. La Chine attache de l'importance aux droits de l'homme. A ce sujet, elle est prête à discuter et à coopérer, sur un pied d'égalité, avec la communauté internationale, sur la base d'un témoignage de compréhension et de respect mutuels, et de la recherche d'un terrain d'entente par-delà les divergences; mais elle s'oppose à l'immixtion dans les affaires intérieures d'un pays sous prétexte du problème des droits de l'homme.

- Il faut réaliser le désarmement effectif et le contrôle des armements conformément aux principes d'équité, de rationalité, de globalité et d'équilibre, et parvenir, au plus tôt, à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires et chimiques et à l'interdiction de la mise au point des armes spatiales. Les pays détenant les plus grands arsenaux

M. Li Peng (Chine)

nucléaires et classiques doivent passer les premiers à l'action pour assumer leurs responsabilités particulières vis-à-vis du désarmement. Toutes les puissances nucléaires doivent s'engager à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et à s'abstenir de les utiliser contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées. Après la dissolution de l'Union soviétique, les armes nucléaires qui s'y trouvent doivent être placées sous un contrôle efficace. Le désarmement est un problème qui touche à la sécurité de chaque pays; il doit donc être discuté et résolu avec la participation de tous les Etats.

- L'Organisation des Nations Unies devra s'attacher à défendre la justice et jouer un rôle plus actif dans la sauvegarde de la paix mondiale, dans la recherche du développement comme dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Comme la plupart des pays Membres de l'ONU sont des pays en développement, on a raison d'attendre d'elle des efforts plus grands pour la défense des droits et intérêts des pays en développement.

Ces dernières années, l'ONU a joué un rôle important dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales, dans la recherche des solutions aux conflits régionaux comme dans la promotion du développement économique et social des divers pays, ce qui a permis de rehausser le statut de l'ONU et du Conseil de sécurité et de raffermir la confiance des gens envers elle. Tout en reconnaissant ces faits, nous devons être bien conscients qu'à la suite des changements brusques et profonds intervenus dans la situation internationale, de nombreuses contradictions qui étaient dissimulées sont en train de surgir, augmentant ainsi les éléments d'instabilité pour la paix mondiale et le développement. C'est en ce sens que l'ONU et le Conseil de sécurité ont à assumer une tâche plus ardue et à relever des défis plus sérieux.

La Chine est disposée à coopérer avec tous les pays membres du Conseil de sécurité et à discuter avec eux d'égal à égal sur des problèmes intéressant la communauté internationale pour échanger leurs vues, rechercher des points communs en laissant de côté les divergences et parvenir à une plus large identité d'opinions. Elle souhaite sincèrement que l'ONU et le Conseil de sécurité jouent dans les affaires internationales un rôle plus actif et plus constructif. Maintenant, l'ONU s'est donné un nouveau Secrétaire général en la personne de M. Boutros Boutros-Ghali. La Chine assure le Secrétaire

M. Li Peng (Chine)

général de son soutien et de sa coopération. Nous avons la conviction que dans l'exercice de ses fonctions, il pourra bénéficier d'un large appui des pays en développement et de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous formulons l'espoir que cette réunion exercera une influence positive sur la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, sera d'un grand apport à l'instauration d'un nouvel ordre international comme à la préservation des droits et intérêts des nombreux pays en développement et contribuera à la cause du progrès de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre de la Chine de la contribution précieuse qu'il vient d'apporter à la reprise, cet après-midi, de notre séance.

J'invite maintenant le Premier Ministre de l'Inde à prendre la parole.

M. RAO (Inde) (interprétation de l'anglais) : Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance. Ses débats peuvent nous indiquer une voie à suivre, ce qui est réellement important à ce stade. Nous vous remercions de nous aider à prendre ce départ.

Je voudrais aussi rendre hommage à un ami personnel et à un collègue éminent et distingué, que l'ONU a choisi à juste titre de nommer au poste de Secrétaire général. A mon frère Boutros Boutros-Ghali, j'exprime nos vœux les plus sincères. J'aimerais également rappeler avec gratitude et reconnaissance les services rendus par M. Pérez de Cuéllar, qui a laissé une empreinte si distinctive sur notre organisation.

M. Rao (Inde)

Nous regrettons aujourd'hui l'absence d'un membre distingué de cette fraternité, le Président Mugabe. Nous partageons son deuil personnel et nous lui exprimons, par l'intermédiaire de sa délégation, nos condoléances les plus sincères. Nous souhaitons au Président de la Hongrie une guérison rapide.

Nous vivons à une époque de changements, de changements tangibles. Récemment encore, l'efficacité du Conseil de sécurité était entravée par la guerre froide. Nous avons depuis constaté une recrudescence du sentiment démocratique dans le monde. Nous avons noté le désir dans divers pays de voir les valeurs de liberté, de justice économique et la dignité de l'homme régir la conduite des affaires du monde. Ce sont des tendances que nos discussions doivent refléter.

Les Nations Unies et le Conseil de sécurité ont joué ces derniers mois le rôle que l'on attend d'eux parce que les membres permanents du Conseil ont adopté une attitude harmonieuse, cohésive et ferme face aux menaces qui pesaient sur les précieuses valeurs humaines.

L'appui de l'Inde aux Nations Unies a été complet et cohérent. Il n'a jamais vacillé. Aujourd'hui, nous nous félicitons du nouveau rôle efficace que joue le Conseil de sécurité et nous continuerons à lui accorder notre appui. En envisageant son rôle futur, il est essentiel de tenir compte des forces montantes, des tendances socio-politiques sous-jacentes, qui se traduisent par des troubles, l'instabilité et la réapparition de la violence dans le monde.

Une paix et une sécurité durables exigent des niveaux comparables de bonheur dans le monde. Il est impossible de penser que les Nations Unies peuvent fonctionner utilement ou harmonieusement alors que l'humanité continue à souffrir des disparités toujours croissantes et que les ressources naturelles du monde - terre, eau et air - qui sont réellement le patrimoine commun de l'humanité, s'épuisent rapidement à cause de la surexploitation et de la dégradation écologique. C'est la seule vérité simple dont cette organisation doit prendre note. Tout le reste s'arrange, bien que la tâche globale demeure extrêmement complexe, même avec la meilleure volonté du monde.

Le rôle des Nations Unies doit naturellement s'appuyer sur la Charte, qui inclut le cadre vital pour l'adoption de mesures de maintien de la paix et de

M. Rao (Inde)

sécurité internationales. Mais la Charte n'est légitime et sûre que si elle s'appuie sur la volonté collective de la communauté internationale. A tout moment, l'interprétation de la Charte ainsi que les actions du Conseil de sécurité doivent découler de cette volonté collective et non pas des vues et des préférences de quelques-uns. Un consensus général doit toujours prévaloir. Ce qui est juste doit devenir transparent. C'est aussi simple que cela. Les membres du Conseil de sécurité, qu'ils soient permanents ou élus, devraient insister sur ce consensus, et éviter scrupuleusement les diktats pour obtenir des résultats rapides. En outre, lorsqu'il établit des normes et des règles de conduite nationale ou internationale, le Conseil de sécurité doit scrupuleusement les respecter lui-même.

Alors que la composition de l'Assemblée générale a triplé depuis sa création, la composition du Conseil de sécurité ne peut demeurer constante plus longtemps. Une représentation plus large au Conseil de sécurité est impérative, ne serait-ce que pour préserver sa sanction morale et son efficacité politique.

Tout en appliquant ses résolutions de bonne foi, il incombe au Conseil de sécurité de prévoir toutes les conséquences de ses décisions. Certaines conséquences peuvent être involontaires, mais elles peuvent affecter ceux qui devraient être le plus épargnés. Par exemple, des sanctions économiques prises contre un pays peuvent avoir une incidence majeure sur ses partenaires commerciaux. Pour les pays en développement, cet impact peut être catastrophique. Si l'on veut que les actions du Conseil de sécurité continuent à être respectées et appuyées, il doit prendre des mesures rapides et parallèles pour faire face aux problèmes qui se posent dans un pays tiers à la suite de l'application de ses résolutions. En outre, il doit agir sans hésiter et en temps voulu pour alléger les souffrances dans le pays concerné, une fois que l'objectif essentiel des sanctions économiques a été atteint.

J'ai un profond respect pour ceux qui font campagne pour la protection et le maintien des droits de l'homme. Un pays qui a 5 000 ans d'histoire, une tradition de non-invasion et de non-annexion de territoires étrangers, qui offre l'exemple brillant d'un monarque puissant tel que Asoka devenu un apôtre de la non-violence, un autre héritier puissant devenant le seul et unique Bouddha, qui est doté d'un système politique contemporain qui s'inspire des

M. Rao (Inde)

meilleures traditions des droits de l'homme et des libertés - voilà mon pays. La culture indienne et les droits de l'homme sous leur forme la plus noble sont presque synonymes. Cependant, après avoir dit cela, nous ne pouvons tolérer une situation où tous les droits de l'homme sont seulement réservés aux terroristes, tandis que les gouvernements qui font face à cette menace sont accusés jour et nuit de violations des droits de l'homme - réels ou imaginaires, mais surtout imaginaires.

Je suis pleinement conscient des obligations qui incombent aux Etats de sauvegarder les droits de l'homme, face aux éléments terroristes et sécessionnistes qui tuent impunément des citoyens innocents. Ce qui pourrait réellement être suggéré à cette réunion c'est peut-être de définir des paramètres qui concilient la défense de l'intégrité nationale et le respect des droits de l'homme. Dans cette perspective, l'Inde est, comme toujours, disposée à discuter cet effort et à y contribuer.

Il est également important de noter que le contenu et la nature des droits de l'homme sont conditionnés par les forces sociales traditionnelles et culturelles qui animent différentes sociétés. Tandis que les Nations Unies, comme il est suggéré à cette réunion, tendent à créer progressivement un ordre international des droits de l'homme uniforme, de telles normes ne devraient pas être définies unilatéralement et érigées en préalables absolus pour l'interaction entre les Etats et les sociétés dans les domaines politiques ou économiques. Notre but est d'oeuvrer en faveur d'un ordre économique mondial juste et équitable et d'encourager les pays à se rapprocher des normes universelles des droits de l'homme.

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées par plusieurs dirigeants au sujet de la menace que pose à la paix et à la sécurité internationales la prolifération des armes nucléaires. Une autre dimension de la sécurité internationale aujourd'hui est celle d'une perte possible de la maîtrise des arsenaux nucléaires. Nous ne faisons plus face désormais à l'acquisition éventuelle de telles armes par une poignée d'Etats quasi nucléaires, mais à une prolifération incontrôlée dans le monde d'armes nucléaires toutes faites, fabriquées grâce à divers moyens et méthodes. La question de la prolifération prend ainsi une dimension nouvelle qualitative et effrayante.

M. Rao (Inde)

Tout en partageant ces préoccupations, nous souhaitons souligner que les mesures préventives ou punitives établies de manière sélective n'aboutiront pas aux résultats escomptés. Le sentiment d'inquiétude et d'urgence qui caractérise la discussion de cette question tient précisément au fait qu'elle est devenue maintenant un problème mondial et non plus celui de quelques Etats nucléaires en puissance. Devant ce scénario impondérable mais terrifiant, les accommodements techniques ou les arrangements régionaux ne peuvent plus suffire. La difficulté de surveiller et de réglementer les activités dans un grand nombre d'Etats, dont plusieurs d'entre eux ne sont identifiés à aucun moment avec précision, excluent toute possibilité d'obtenir des résultats positifs. On ne peut attendre du Secrétaire général qu'il inspecte des sous-sols et recherche des bombes. Cela ne peut se faire, comme chacun le sait. Il doit exister une autre façon de procéder.

Quelle est la réponse à ce dilemme difficile? A notre avis, le seul moyen logique dont nous disposons est une démarche globale, fondée sur un nouveau consensus international sur la non-prolifération. Pour être efficace, ce régime de non-prolifération global doit être universel, complet et non discriminatoire et être lié au désarmement nucléaire global et complet.

A la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en 1988, le Premier Ministre indien d'alors, Rajiv Gandhi, avait déposé un plan d'action concret de désarmement, qui aurait permis d'éliminer toutes les armes de destruction massive par étapes et finalement d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et non violent. Le plan contenait tous les éléments clefs d'un nouveau consensus international sur la non-prolifération nucléaire. Premièrement, il demandait la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Deuxièmement, il préconisait un traité d'interdiction complète de tous les essais nucléaires. Troisièmement, les Etats quasi nucléaires prendraient l'engagement de ne pas franchir le seuil, et cela aurait été lié à l'obligation correspondante de la part des Etats dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires en l'an 2010 au plus tard.

M. Rao (Inde)

Au moment où ce plan d'action a été présenté, certains Etats dotés d'armes nucléaires ont éprouvé des difficultés à accepter ces idées, étant donné qu'ils adhéraient à la doctrine dite de dissuasion nucléaire. Cette doctrine puisait ses racines dans le contexte particulier de l'affrontement Est-Ouest et de la guerre froide. La guerre froide est maintenant terminée et l'affrontement nucléaire appartient au passé. La doctrine de dissuasion nucléaire n'a donc plus cours.

Nous avons maintenant l'occasion historique de faire preuve de sens politique et de procéder rapidement à l'élimination complète des armes nucléaires de la face de la Terre. En particulier, les idées que l'Inde avait avancées dans son plan d'action - ou toute modification qui y avait été apportée - telles que l'engagement universel de renoncer à l'utilisation des armes nucléaires, de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de mettre au point une approche novatrice, universelle et non-discriminatoire en matière de non-prolifération, s'imposent plus que jamais. Ce n'est que dans le cadre d'un tel consensus, et par nul autre moyen, que le Conseil de sécurité pourra s'attaquer effectivement aux menaces qui pèsent sur la paix par suite de la prolifération des armes nucléaires dans son actuelle dimension mondiale. Si, notre réunion d'aujourd'hui permet de faire une déclaration dans ce sens, nous aurons apporté une contribution véritablement historique à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables.

En fait, j'irai jusqu'à suggérer que, allant au-delà du plan d'action de l'Inde, on avance la date envisagée pour atteindre l'objectif d'un monde dénucléarisé et qu'on la fixe à la fin de ce siècle. Ce serait une note d'espoir à l'aube du XXI^e siècle.

Monsieur le Président, la déclaration dont vous allez donner lecture au nom des membres du Conseil à l'issue de la séance d'aujourd'hui, a fait l'objet de discussions intenses et fructueuses. Nous avons été heureux de participer à cet exercice et d'y avoir apporté notre contribution. C'est une déclaration importante. Toutefois, elle ne reflète pas une ou deux des préoccupations cruciales pour l'Inde. Je viens de les évoquer clairement dans mon intervention. Bien entendu, cela ne diminue en rien l'importance de la déclaration que vous allez faire, ni la coopération de l'Inde. En fait,

M. Rao (Inde)

j'espère que la réunion d'aujourd'hui donnera un élan à nos efforts communs de coopération, dans l'intérêt mutuel et au profit de tous, conformément aux dispositions de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Premier Ministre, je vous remercie de votre importante déclaration.

J'invite maintenant le Premier Ministre du Japon à prendre la parole.

M. MIYAZAMA (Japon) (interprétation de l'anglais) : L'année 1992 marque le point de départ vers un avenir prometteur pour les Nations Unies. Il est donc tout à fait approprié que, pour la première fois dans son histoire, le Conseil de sécurité ait convoqué une réunion de chefs d'Etat ou de gouvernement au début de l'année. Je voudrais remercier le Premier Ministre, John Major, dont l'excellent leadership a permis à cette réunion au sommet de devenir réalité.

Je voudrais également souhaiter une bienvenue chaleureuse au Président Boris Eltsine, qui se trouve aux Nations Unies pour la première fois en qualité de dirigeant de la Fédération russe. La stabilité politique et économique de la Fédération est d'une grande importance pour la paix et la stabilité du monde entier. Je suis certain que la Russie s'acquittera avec succès des importantes responsabilités qui lui incombent, en sa qualité de Membre des Nations Unies et également de membre permanent du Conseil de sécurité.

Je félicite également très chaleureusement le Secrétaire général Boutros-Ghali, qui assume ses nouvelles fonctions à un moment où l'on attend beaucoup du rôle que doivent jouer les Nations Unies. Je saisis cette occasion pour dire que mon gouvernement est fermement décidé à l'appuyer dans tous ses efforts.

La guerre froide qui a divisé l'Est et l'Ouest au cours de la période d'après-guerre est enfin terminée, et la configuration du monde va connaître des changements historiques. Si la situation internationale au cours de cette époque d'après-guerre froide est extrêmement incertaine, elle renferme aussi de nombreuses possibilités d'instaurer un nouvel ordre mondial pacifique. La forme précise de ce nouvel ordre mondial n'est pas encore bien définie, mais tous les pays doivent oeuvrer de concert pour instaurer un nouvel ordre de paix conforme à la nouvelle ère et favorable à la liberté, à la prospérité de l'humanité et à l'avenir de notre planète.

en t
inst
mond
l'ON
Golf
Nati
cent
du p

mair
l'ir
cont
de :
rég:
qui
dan:

Nat
le
néc
mai
app
ses

alo
d'i
son
s'a
amé
d'i
cor
eff

M. Miyazawa (Japon)

En cette période de transition, les Nations Unies ont commencé à jouer, en théorie et en pratique, un rôle central dans les mesures prises pour instaurer et maintenir la paix mondiale. Les espérances que les peuples du monde placent dans les Nations Unies sont plus grandes que jamais; le rôle de l'ONU, et notamment celui du Conseil de sécurité, au cours de la crise du Golfe, reste encore présent dans nos mémoires. La participation des Nations Unies a été cruciale dans l'instauration de la paix en Amérique centrale, dans le règlement du conflit en Yougoslavie et dans la phase finale du processus de paix au Cambodge.

Depuis qu'elles ont commencé, il y a plus de 40 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont joué un rôle important dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde. Leur importance continue de croître, comme le prouve les cinq nouvelles opérations de maintien de la paix qui ont été mises sur pied l'an dernier seulement, et, dans la région Asie-Pacifique, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, qui doit prendre bientôt effet, assumera une gamme d'activités sans précédent dans l'histoire des Nations Unies.

De toute évidence, une coopération plus active des Membres des Nations Unies sera nécessaire dans ce domaine. Reconnaisant cette nécessité, le Japon s'efforce maintenant de prendre les dispositions nationales nécessaires pour apporter sa contribution en personnel aux opérations de maintien de la paix. Je ferai tout mon possible pour que la législation appropriée soit approuvée par la Diète japonaise au cours de sa présente session, qui a commencé ce mois-ci.

Quelles sont les questions qui se posent aux Nations Unies aujourd'hui, alors qu'elles s'efforcent de répondre à ce qu'on attend d'elles en matière d'instauration et de maintien de la paix? Les questions les plus importantes sont les suivantes : premièrement, comment les Nations Unies s'adapteront-elles aux changements historiques; deuxièmement, comment amélioreront-elles leur efficacité dans les efforts de maintien et d'instauration de la paix; et, troisièmement, comment pourront-elles constituer une base financière saine qui leur permettra de poursuivre leurs efforts.

M. Miyazawa (Japon)

Tout d'abord, je pense que dans la recherche d'un ordre mondial pacifique, les idéaux et les buts de la Charte des Nations Unies, qui représentent des valeurs fondamentales et universelles, seront plus appropriés que jamais. Il incombe aux Etats Membres d'assurer systématiquement que chacune de ces valeurs soit respectée dans la pratique. En même temps, il est également nécessaire que les Nations Unies évoluent tout en s'adaptant à un monde en changement. Par exemple, certains chapitres de la Charte des Nations Unies sont fondés sur des réalités qui avaient cours en 1945, lorsque les Nations Unies ont été créées, soit avant même la guerre froide.

En outre, puisque le Conseil de sécurité est au centre des efforts que font les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il importe d'examiner en détail les moyens d'adapter leurs fonctions, leur composition et d'autres aspects, afin qu'ils reflètent mieux les réalités de cette nouvelle époque. C'est un processus dans lequel le Japon est prêt à jouer un rôle actif.

M. Miyazawa (Japon)

Deuxièmement, il importe d'envisager l'adoption de mesures concrètes visant à renforcer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse travailler plus efficacement à l'instauration d'un ordre mondial pacifique. Nul n'est besoin de réaffirmer ici l'importance des activités de maintien de la paix, mais j'aimerais parler de la nécessité du renforcement du fonctionnement des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Il faut que le Secrétaire général, qui joue un rôle crucial dans les efforts de médiation des Nations Unies et leurs missions de bons offices, dispose de suffisamment d'informations sur les situations de tension qui risquent de dégénérer en conflits internationaux. Une mesure importante dans ce sens a été prise en décembre dernier avec l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration concernant les activités d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, proposée et parrainée par le Japon et d'autres pays. Il serait également utile que les pays disposant de moyens perfectionnés de rassemblement de données fournissent au Secrétaire général toutes informations pertinentes, selon que de besoin. J'espère que cette question sera dûment examinée.

Troisièmement, il faut absolument assurer à l'Organisation une base financière saine si l'on veut renforcer son efficacité et faire en sorte que ses diverses activités se déroulent sans heurt. Comme l'a fait remarquer en automne dernier le Secrétaire général d'alors, M. Javier Pérez de Cuéllar, l'Organisation des Nations Unies continue de faire face à de graves difficultés financières. A la fin de 1991, un montant total d'environ 800 millions de dollars des Etats-Unis au titre de contributions mises en recouvrement n'avait pas encore été payé. Si l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial pacifique, tous les Etats Membres doivent d'urgence faire de sérieux efforts pour résoudre ce problème. Les opérations de maintien de la paix n'échappent pas non plus à ces difficultés. La disponibilité des fonds nécessaires à la mise en route d'une opération de maintien de la paix est notamment essentielle au déploiement sans heurt de cette opération. Il importe également que les Etats intéressés, y compris ceux qui sont susceptibles de fournir un appui financier considérable aux opérations de maintien de la paix, participent dès le début aux consultations concernant leur création.

M. Miyazawa (Japon)

J'ajouterai que la Cour internationale de Justice joue également un rôle important dans la promotion du règlement pacifique des conflits internationaux. Au moment où le renforcement de la primauté du droit dans les affaires internationales devrait être un élément important dans l'instauration d'un nouvel ordre pacifique, il devient nécessaire de faire un meilleur usage de la Cour et d'en renforcer le fonctionnement.

La menace de la force militaire est considérée depuis longtemps comme la principale menace à la paix et à la sécurité. Bien que cette menace semble avoir décru considérablement, les réalisations économiques et technologiques de l'humanité ont, paradoxalement, donné naissance à toute une série de problèmes économiques globaux et à d'autres menaces de nature non militaire à la survie de l'homme. Les Nations Unies examineront les problèmes de l'environnement mondial à la Conférence sur l'environnement et le développement qui se tiendra en juin. J'espère que ce n'est là qu'un début et que les Nations Unies s'attaqueront ensuite à ces nouvelles menaces avec la détermination et l'efficacité qu'elles exigent.

La tendance à la paix mondiale à laquelle nous assistons aujourd'hui ne se maintiendra que si les dividendes de la paix sont partagés par tous - et particulièrement par les peuples du Sud, en proie à la famine, à la pauvreté, à la maladie et à d'autres épreuves. Les efforts sérieux déployés par les Nations Unies pour s'attaquer au problème Nord-Sud devraient contribuer à la paix et à la stabilité mondiales. Il faut également apporter toute l'assistance voulue aux efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes. Ces efforts encourageront à leur tour le respect des droits de l'homme et la propagation de la démocratie, valeurs partagées par les peuples partout dans le monde.

En assurant la paix, les Nations Unies ont également un rôle extrêmement important à jouer dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Le Japon contribue activement au renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine et appuie vigoureusement les efforts déployés par les pays intéressés à progresser vers le désarmement, nucléaire notamment, en vue de parvenir à une stabilité stratégique à un niveau plus bas d'armements. Je me réjouis des propositions de désarmement faites récemment par le Président Bush et le Président Eltsine. J'espère sincèrement que, grâce à des consultations entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie, ces propositions aboutiront à des résultats concrets.

M. Miyazawa (Japon)

Les changements spectaculaires enregistrés sur la scène internationale ont une fois de plus mis en lumière l'importance des efforts de désarmement, y compris les efforts faits pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Je n'ai nul besoin de faire remarquer à ceux qui sont rassemblés ici aujourd'hui qu'avec la dissolution de l'Union soviétique et la naissance de la Communauté d'Etats indépendants, la question de savoir comment empêcher la prolifération de ces armes, de leurs moyens de production et des techniques apparentées est d'une importance vitale. Je rends hommage aux dirigeants de la Communauté d'Etats indépendants pour leur volonté de libérer leurs institutions de la domination militaire, et j'espère qu'ils continueront à travailler pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive aussi bien que des techniques connexes.

La prolifération et le transfert des armes est une question qui préoccupe tous les membres de la communauté internationale. Encouragée par les initiatives du Japon et des pays de la Communauté européenne, l'Assemblée générale a officiellement adopté l'année dernière une résolution visant la création d'un Registre des Nations Unies sur les transferts d'armements. Je demande aux membres du Conseil de sécurité d'oeuvrer de concert à l'application sans heurt de ce registre. Les mesures visant à renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à achever avec succès cette année les négociations sur la convention relative aux armes chimiques sont d'une grande importance également. Le Conseil de sécurité doit être saisi des progrès réalisés dans ces domaines.

Compte tenu des faits nouveaux que je viens d'évoquer, j'aimerais proposer les mesures suivantes, qui visent à faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit mieux adaptée à la situation internationale du XXI^e siècle.

Premièrement, en prévision de 1995, année où les Nations Unies célébreront leur cinquantième anniversaire, je voudrais proposer que des discussions aient lieu au sein de l'Organisation afin d'assurer qu'elle joue un rôle central dans le maintien et le renforcement de l'ordre mondial pacifique. Ces discussions devraient comprendre un examen du fonctionnement et de la structure organisationnelle de l'Organisation des Nations Unies.

M. Miyazawa (Japon)

Deuxièmement, afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations de maintien de la paix, je proposerais la création, le cas échéant, d'un mécanisme consultatif pour leur mise en oeuvre, notamment pour ce qui est de la mise en oeuvre d'opérations de maintien de la paix à grande échelle. Ce mécanisme pourrait revêtir la forme d'un groupe consultatif de taille appropriée dont les membres comprendraient les pays qui contribuent le plus du point de vue financier, entre autres, ainsi que les pays concernés de la région. Je voudrais également souligner l'importance que revêt l'attribution de fonds suffisants aux opérations de maintien de la paix dès leur stade initial, et inviter les Etats Membres à faire des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, je propose que l'on recherche des moyens concrets de renforcer le rôle des Nations Unies face aux menaces non militaires contre la sécurité future et la prospérité de l'humanité, y compris les mesures relatives à l'environnement, aux réfugiés et à la pauvreté. J'espère que le Secrétaire général attirera l'attention des organes pertinents des Nations Unies sur ces menaces non militaires.

Quatrièmement, dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement, je propose que des mesures concrètes soient envisagées de toute urgence pour soutenir les efforts des Nations Unies et des pays concernés en vue de renforcer la limitation des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, de prévenir leur prolifération dans le sillage de la dissolution de l'Union soviétique, et de limiter le transfert international d'armes de type classique.

La responsabilité incombe à tous les membres de la communauté internationale d'oeuvrer pour le maintien de la paix mondiale. A l'aube du XXIe siècle, le Conseil de sécurité et, en fait, chaque pays du monde, doit faire face avec sérieux aux problèmes qui nous attendent au moment où nous façonnons un ordre mondial nouveau et pacifique. Ayant été récemment nommé membre non permanent du Conseil de sécurité, le Japon prend conscience des responsabilités particulièrement lourdes que lui confèrent les circonstances actuelles. Le Japon assumera avec sérieux et sans réserve ces responsabilités et, comme cela est prévu dans sa constitution, il est résolu à continuer à accorder tout son appui aux Nations Unies, au nom de la coopération internationale.

Mini

des

Emis

prés

décl

ne l

auj

la

dém

pro

la

tra

mar

act

act

av

sé

re

fo

le

pr

tc

or

si

se

di

en

3

a

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre d'avoir mis l'accent sur son adhésion à la mission de l'Organisation des Nations Unies et d'avoir émis certaines propositions pour son avenir.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et Emissaire personnel du Premier Ministre de la Hongrie.

M. JESZENSZKY (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : A la présente réunion de portée historique, j'ai l'honneur de prononcer ma déclaration également au nom du Premier Ministre de la Hongrie qui regrette de ne pas pouvoir être parmi nous. Je viens de lui parler au téléphone.

L'ordre mondial qu'on a cru inébranlable pendant des décennies traverse aujourd'hui une période de changement tumultueux et radical. Après la fin de la guerre froide, le monde assiste à l'avancée constante de la liberté, de la démocratie et de la primauté du droit. Une manifestation frappante de ce progrès a été la déclaration faite ce matin par le Président Eltsine annonçant la libération des derniers prisonniers politiques en Russie. Cependant, cette transformation s'accompagne d'énormes difficultés et de tensions qui se manifestent notamment dans les pays anciennement communistes. Au stade actuel, tous les gouvernements démocratiques sont appelés à jouer un rôle actif en façonnant le cours de l'histoire mondiale pour les décennies à venir.

La République de Hongrie se félicite vivement de l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'inviter les Etats membres du Conseil de sécurité des Nations Unies à se réunir à New York. Le fait même que les Etats représentés dans cet organe se réunissent au plus haut niveau pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation mondiale illustre de manière frappante le rôle accru et l'importance de cette instance qui porte la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays, tout comme la région dont je suis originaire, s'est toujours tourné vers cet organe en nourrissant les plus grands espoirs. Nous l'avions fait notamment, en ces jours dramatiques de 1956, où nous pensions que les Nations Unies seraient à même d'empêcher les chars soviétiques de réprimer la révolution démocratique et la lutte pour la liberté du peuple hongrois et pourraient empêcher des représailles sanglantes. Aujourd'hui, nous sommes heureux que, 35 ans après, les dirigeants à Moscou se soient ouvertement dissociés de ces actions soviétiques passées. Pour des raisons bien connues cependant, aucune

M. Jeszenszky (Hongrie)

assistance active ne nous fut apportée à ce moment-là, mais l'appui moral et politique des Nations Unies était important pour nous. L'expérience de cette période doit nous encourager à prier instamment l'Organisation des Nations Unies, maintenant que ses capacités d'action se sont accrues, de ne pas abandonner les peuples dans leur lutte pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination, et de faire tout son possible pour assurer un développement libre et démocratique ainsi que l'exercice des droits de l'homme dans chaque pays du monde.

Les changements favorables de ces dernières années ont créé les conditions appropriées pour que l'Organisation des Nations Unies puisse mettre en pratique les buts et principes énoncés dans sa Charte dès 1945. L'Organisation mondiale a désormais échappé à l'effet paralysant de l'affrontement entre les grandes puissances, et est maintenant en mesure de relever plus efficacement les défis à la paix et à la sécurité. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à ses activités de maintien de la paix et à sa participation aux efforts d'instauration de la paix, l'Organisation des Nations Unies est devenue un facteur irremplaçable dans les relations internationales. Nous espérons que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne seront plus considérées uniquement comme une sorte de force extérieure conçue pour limiter les conflits et préserver les statu quo, mais en tant que facteurs qui contribuent de manière créatrice à l'élimination des foyers de tension en défendant les valeurs démocratiques et en faisant respecter les droits de l'homme. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la Hongrie souhaite contribuer à faire en sorte que cette nouvelle philosophie de diplomatie préventive, d'instauration de la paix et de maintien de la paix se traduise par des mesures concrètes et effectives.

En cette période de transformations profondes, un réexamen des activités et de l'efficacité de l'Organisation est devenu nécessaire. Le monde a besoin d'une Organisation renouvelée et réformée, capable de relever les défis présents et futurs.

Il y a exactement un an, sous l'autorité du Conseil de sécurité, une coalition multinationale de pays est passée à l'action pour libérer le Koweït. L'opération, dirigée contre l'agression iraquienne, faisait date dans l'histoire des Nations Unies. D'une part, elle a démontré que la communauté

inter
des m
l'int
elle
qui a
Kurde
sécur
présé

droit
et h
inte:
sécu:

M. Jeszenszky (Hongrie)

internationale, agissant par le biais du Conseil de sécurité, pouvait prendre des mesures de maintien de la paix et faire face à des conflits locaux dans l'intérêt de la sécurité collective, conformément à la Charte. D'autre part, elle a mis en évidence une autre démarche exemplaire du Conseil de sécurité qui a lancé une opération humanitaire de grande envergure pour sauver les Kurdes en Iraq. Nous considérons ces mesures prises par le Conseil de sécurité comme une manifestation des activités visant à instaurer la paix pour préserver les droits de l'homme et les droits des minorités.

Pour la République de Hongrie, le respect des droits de l'homme et les droits des minorités nationales ne sont pas seulement une question juridique et humanitaire : elle fait partie intégrante de la sécurité collective internationale. Par conséquent, il est indispensable que le Conseil de sécurité prenne résolument des mesures pour défendre et protéger ces droits.

M. Jeszenszky (Hongrie)

La présence, quand cela est jugé nécessaire, de personnel des Nations Unies pour garantir le respect de ces droits devrait faire partie intégrante des activités de recherche de la paix des Nations Unies.

Les décisions du Conseil de sécurité concernant les arsenaux militaires d'un Etat Membre des Nations Unies qui a perpétré une agression représentent, selon nous, un précédent qui mérite d'être appuyé sans réserve. La limitation des armements et de l'effectif des troupes d'un Etat agresseur ou d'une armée d'agression qui échappe à tout contrôle politique ainsi que son désarmement dans le cadre d'un système de vérification internationale, devraient prendre une dimension nouvelle et importante dans le cadre des activités du Conseil de sécurité.

L'Europe centrale et l'Europe de l'Est sont le théâtre de changements majeurs et cruciaux. Après de longues décennies, les peuples de cette région sont de nouveau libres de décider de leur propre destin.

Dans le même temps, le système de dictature communiste nous a légué un lourd héritage, qui pourrait être une source de tensions capables de compromettre et d'affaiblir l'espoir de stabilité dans la région. Les Nations Unies sont confrontées à des tâches énormes, dont celle de faire en sorte, en s'appuyant sur leur autorité et par les voies qu'offre le droit international, que le passage des pays de la région à la démocratie et à l'économie de marché suive une voie pacifique et conduise à la stabilité.

L'une des tâches les plus urgentes découle de la situation créée par la désintégration de l'ancienne Union soviétique. Le résultat de 70 années de gouvernement totalitaire, qui a fait des millions de victimes, est une économie en ruine qui engendre de graves problèmes sociaux, l'absence d'arrangements précis pour le contrôle d'un arsenal nucléaire colossal et l'éruption de violentes querelles ethniques. Cette situation pourrait plonger le monde dans une situation critique. Les Etats successeurs de l'empire défunt sont pleinement justifiés de vouloir nouer des liens les plus étroits possibles avec la communauté mondiale, ce qui peut offrir de bonnes perspectives en ce qui concerne le règlement positif des nombreuses questions liées à la sécurité et au contrôle des armements, ainsi que le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits des minorités. La Hongrie s'inspire de ces considérations lorsqu'elle apporte son

M. Jeszenszky (Hongrie)

appui à la participation active des anciennes républiques soviétiques aux travaux des instances multilatérales, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ainsi que le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les processus de transformation qui ont pour cadre notre région n'ont pas seulement conduit à des situations de conflit potentiel, mais aussi à l'explosion actuelle dans ce qui était la Yougoslavie. La guerre insensée qui fait rage dans notre voisinage touche directement la Hongrie. Les violations répétées de notre espace aérien et de nos frontières ainsi que l'arrivée de 50 000 réfugiés dans notre pays témoignent d'une situation critique qui représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et qui peut avoir des incidences supplémentaires graves.

L'opinion publique hongroise et le Gouvernement hongrois sont profondément préoccupés par la misère humaine et les dévastations infligées aux populations de ce pays, y compris par les violations continuelles et systématiques des droits de l'homme et des droits des minorités de centaines de milliers de Hongrois qui vivent dans la province de Vojvodina et par les souffrances des Hongrois qui vivent à proximité des lignes de front croates. L'avenir des Hongrois de ces régions, à l'instar de celui de n'importe quelle autre minorité qui habite les Etats slaves méridionaux, pourrait être assuré, entre autres, par la mise en place d'autonomies territoriales et culturelles, comme l'a proposé Lord Carrington. A notre avis, au cours des négociations politiques visant à obtenir un règlement durable et satisfaisant de ces problèmes, il incombe au Conseil de sécurité de suivre de près, en étroite coopération avec la Communauté européenne, l'évolution de la situation dans ces territoires et de déployer des observateurs ou des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans toutes les zones où des tensions ou des conflits risquent de se produire.

Dans la situation actuelle, les Nations Unies peuvent grandement contribuer à la solution du conflit entre les peuples slaves méridionaux. La Hongrie s'engage à appuyer sans réserve l'envoi rapide de forces de maintien de la paix des Nations Unies, conformément au plan élaboré par le Secrétaire général. Nous escomptons que de telles mesures - conjuguées à

M. Jeszenszky (Hongrie)

l'embargo sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire, qui doit être strictement respecté par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies - faciliteront dans une grande mesure la réalisation d'un règlement politique d'ensemble. L'admission des anciennes républiques yougoslaves à l'Organisation des Nations Unies serait une nouvelle étape vers la paix et la stabilité de l'ensemble de la région.

Le rôle que jouent actuellement les Nations Unies dans le dénouement de la crise yougoslave ne saurait, en aucun cas, remplacer les pourparlers entre les peuples et les minorités intéressées, pas plus qu'il ne devrait empêcher la conclusion d'arrangements tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties en cause. Nous estimons que l'avenir pacifique de la région ne peut être assuré que si l'on réaffirme l'inadmissibilité de toute modification des frontières par la force, si l'on reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination, et si l'on veille au respect des droits de l'homme. Nous estimons que la mise en place d'un mécanisme de contrôle aux fins de vérification des dispositions de tous accords pertinents pourrait être un des éléments cruciaux d'un règlement d'ensemble.

En ce moment historique de changements sans précédent, nous nous devons d'examiner une autre répercussion non moins importante de ces transformations. Le monde doit faire face au défi que constitue le démantèlement d'une énorme machine de guerre et de ses effectifs. Aujourd'hui, nous voyons des armées dont les objectifs ne sont pas clairement définis ou qui ne sont assujettis à aucun contrôle politique. Non seulement des industries de guerre doivent être converties en industries civiles, mais un grand nombre de scientifiques, d'experts et de soldats de métier doivent subir un nouvel entraînement ou être reprogrammés. L'avenir des Etats nouvellement indépendants des Balkans et de l'ancienne Union soviétique dépend, dans une large mesure, du succès ou de l'échec de cette énorme entreprise de reconversion humaine.

Parallèlement à ce processus de démolition et de recyclage, il devrait y avoir aussi quelques créations. Selon nous, compte tenu des changements survenus sur la scène internationale, les Nations Unies devraient sérieusement envisager de créer une force rapidement disponible, qui pourrait être mobilisée

à brei
princ
monde

rendu
passé
relev
mondi
démoc
égarc
aux 1
exam:

notre
Secr
conn
que
rôle
la R

notre
aux
créé

je v
Pre

ses
gou
ce

et

M. Jeszenszky (Hongrie)

à bref délai, à tout moment, et déployée sans retard, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans n'importe quelle région du monde où éclate un conflit.

L'événement d'aujourd'hui, unique dans l'histoire des Nations Unies et rendu possible par la disparition des affrontements idéologiques stériles du passé, nous offre l'occasion de créer des conditions beaucoup plus propices de relever les défis de notre ère et de trouver la bonne solution aux problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité, de démocratie, de développement économique et social et d'environnement. A cet égard, l'idée de convoquer une conférence au sommet de portée significative aux fins d'examen des questions liées au développement social mérite d'être examinée attentivement.

Notre réunion d'aujourd'hui nous donne aussi l'occasion de réaffirmer notre confiance et notre appui à M. Boutros Boutros-Ghali, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont l'engagement bien connu à l'égard de la paix et de la concorde internationales est une garantie que l'Organisation jouera vraiment un rôle dans les relations internationales, rôle qui ne fera que s'affirmer dans les années à venir. Le Gouvernement de la République de Hongrie est prêt à contribuer pleinement au renforcement de notre organisation mondiale et à en améliorer le fonctionnement conformément aux exigences de l'heure. L'on ne saurait douter que les Nations Unies, créées en 1945, joueront un rôle crucial dans le monde du XXIe siècle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Ministre, je vous remercie de la déclaration que vous venez de faire au nom du Premier Ministre Antall.

Le Premier Ministre de la Hongrie m'a prié de bien vouloir transmettre ses excuses et ses sincères salutations à tous les Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays qui participent à cette séance du Conseil de sécurité, ce que je fais avec joie.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères et Envoyé personnel du Président du Zimbabwe à prendre la parole.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Premier Ministre Major, je voudrais dire combien je suis heureux de vous voir présider nos débats aujourd'hui. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir pris l'initiative très opportune de convoquer cette réunion historique.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et pour lui transmettre les félicitations du Zimbabwe pour son élection. Ceux d'entre nous qui viennent d'Afrique le connaissent comme l'un de nos éminents intellectuels et comme un ardent défenseur de la paix. Nous lui sommes reconnaissants de la vaste expérience et de la grande compétence qu'il apporte à cet organe mondial.

Nous devons également beaucoup à son prédécesseur, M. Javier Pérez de Cuéllar, arbitre digne qui, au cours de son mandat, a inversé le sort de cette organisation et oeuvré inlassablement pour la paix jusqu'au dernier moment de son mandat. Nous lui exprimons notre reconnaissance et lui souhaitons une bonne santé et beaucoup de succès pendant sa retraite.

Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, nous assistons à des événements inquiétants qui menacent de saper les tendances positives fragiles qui sont apparues dernièrement. Les signes abondent qui indiquent que nous sommes en présence d'une nouvelle situation mondiale presque aussi imprévisible et dangereuse que celle qui a prédominé au cours de l'ère de la guerre froide. Des conflits et des tensions d'une nature nouvelle éclatent dans des régions qui avaient été épargnées depuis la deuxième guerre mondiale. De nombreuses références ont été faites à ces situations dans les déclarations faites ce matin et cet après-midi à cette auguste réunion.

Les grands progrès qui avaient été réalisés dans le domaine du désarmement par les Etats-Unis d'Amérique et ce qui était alors l'Union soviétique nous avaient considérablement réconfortés et nous avaient amenés à espérer que nous étions enfin à l'abri de la menace de l'anéantissement nucléaire. Mais au lieu d'entrer dans une ère post-nucléaire, nous assistons maintenant au début possible d'une période de prolifération dangereuse et incontrôlée ainsi que de conflits civils dans différentes régions. Comme l'a dit l'un des orateurs précédents, dans certaines de ces régions les conflits civils dégénèrent en menaces régionales et internationales pour la paix et la sécurité. Pis encore, alors que le commerce international des armes est en

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

plein essor, les faibles économies du Sud sont toujours en proie à une crise qui s'aggrave, tandis que la pauvreté croissante - source tragiquement puissante d'instabilité - commence à menacer les récents acquis démocratiques.

C'est sans aucun doute aux Nations Unies et plus particulièrement à ce Conseil qu'il appartient de nous sortir de cette situation imprévisible et dangereuse. L'Organisation de l'unité africaine se tourne vers cet organe pour démocratiser le système international afin que toutes les nations, grandes et petites, puissent participer pleinement à l'instauration et au maintien de la paix. Les principes de la Charte des Nations Unies devant régir l'ordre mondial que nous souhaitons édifier, et puisque nos efforts doivent déboucher sur une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace, le Zimbabwe estime que ce processus doit commencer par un nouvel examen de la Charte elle-même dans le contexte de la situation internationale en pleine mutation. C'est là également le point de vue de l'Organisation de l'unité africaine. La meilleure façon d'édifier un nouvel ordre mondial est d'examiner de nouveau la Charte, de corriger ses défauts et de combler les lacunes que nous ont révélées les événements récents, ainsi que de mettre à jour les dispositions rendues caduques par la nouvelle situation internationale.

Le fait que, dans certains cas, nous ayons dû recourir à l'improvisation est en soi la preuve évidente que la Charte doit être révisée. Par exemple, comme le dit à juste titre le rapport de 1991 de M. Pérez de Cuéllar, les coûts et capacités qu'exige la guerre moderne ont inévitablement mené à d'importantes modifications dans l'application de l'Article 42 du Chapitre VII pour pouvoir mener à bien des mesures internationales d'ensemble au cours de la crise du Golfe. Nous avons en outre élaboré et mis en oeuvre des opérations d'établissement et de maintien de la paix que la Charte ne prévoit nulle part. Elles font pourtant partie des activités les plus efficaces et les plus réussies des Nations Unies. Dans les exposés présentés cet après-midi, l'accent a souvent été mis sur l'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix dans le monde. Nous appuyons fermement ce point de vue. De toute évidence, l'Organisation de l'unité africaine souhaiterait que les Nations Unies aident davantage les régions d'Afrique où sévissent des conflits et où, dans une certaine mesure,

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

une intervention internationale extérieure est nécessaire. Mais, comme je l'ai déjà dit, la Charte ne la prévoit pas expressément. Nous agissons en vertu d'arrangements mis au point au début des années 60 à mesure que les problèmes se posaient.

C'est dans ce contexte que je voudrais faire quelques observations sur certains aspects de la Charte et partager avec mes collègues quelques suggestions préliminaires concernant la façon de combler certaines lacunes dans la Charte, de renforcer les dispositions qui nous ont été utiles dans le passé, de ressusciter quelques-unes des dispositions potentiellement importantes qui n'ont pas été appliquées et de remettre à jour les dispositions que nous considérons comme caduques du fait des changements intervenus dans la situation internationale.

Je ne vais pas parler longuement de ces dispositions. Ma tâche a été facilitée par ce qu'ont dit certains orateurs qui m'ont précédé, notamment le Président du Venezuela, le Président de la France et le Premier Ministre du Japon, sur la nécessité d'examiner de nouveau la Charte.

Dans la situation internationale naissante, nous souhaitons un recours accru à l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte, qui concerne les mesures collectives efficaces qui peuvent être prises mais qui n'impliquent pas l'emploi de la force armée. Cela signifie un recours accru à des mesures telles que des sanctions économiques pour assurer le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Mais le problème avec les sanctions économiques, ce sont les effets négatifs qu'elles risquent d'avoir sur des pays tiers, ou ce que l'on appelle les pays victimes. L'Article 50 devait protéger dans une certaine mesure ces pays, mais l'expérience de la guerre du Golfe a révélé certaines lacunes qui doivent être comblées. L'application de sanctions à l'encontre de l'Iraq a entraîné des difficultés pour de nombreux pays de la région et au-delà. Le fait que des représentants des pays les plus touchés continuent de saisir le Comité des sanctions aujourd'hui encore prouve que l'Article 50 n'est pas adéquat. Ce qu'il faut, ce sont des critères clairs permettant de déterminer qui mérite d'être aidé et des arrangements permanents des Nations Unies permettant de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les États touchés.

reco
réun
ques
cert

conc
civi
gouv
néce
l'or

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

we)
r
le

Nous espérons que lorsque le Secrétaire général présentera ses recommandations avant le mois de juillet, comme nous le lui demanderons à la réunion d'aujourd'hui, il aura eu le temps de réfléchir sur certaines des questions que nous ne faisons que mentionner ici. Nous collaborerons certainement avec lui à l'examen approfondi de ces questions.

le
u
s
s
ons
ce
ce
à
la
és
e
rs
nents

Une question connexe qui pourrait faire l'objet d'un nouvel examen concerne l'effet que peuvent avoir les sanctions économiques sur la population civile innocente vivant dans un Etat dont elle ne peut changer le gouvernement. Cette population ne dispose pas des moyens politiques nécessaires pour inverser les orientations politiques qui sont précisément à l'origine de la contravention visée par les sanctions.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Afin d'éviter les nombreuses appréhensions exprimées par certains au sujet de la guerre du Golfe, les futures opérations collectives de coercition devront relever de la pleine responsabilité du Conseil de sécurité et être réellement représentatives. Cela peut s'obtenir en renforçant l'Article 46 de la Charte, qui donne un rôle au Comité d'état-major. Toutefois, si nous accordons un rôle si important au Comité d'état-major, sa composition ne peut demeurer limitée à un petit nombre. Des membres non permanents devraient aussi participer à tous les travaux du Comité. Cela empêcherait que les actions collectives de coercition soient dominées par un seul groupe de pays.

Les dispositions coercitives collectives de l'ONU doivent également assurer une uniformité. En cas d'agression, une action coercitive internationale combinée doit être entreprise quel que soit l'agresseur ou la victime. Le Zimbabwe estime qu'un système de sécurité collective qui dépend du veto d'un ou de quelques Etats n'est pas fiable. Cela signifie que le Conseil de sécurité ne peut prendre aucune décision dans un conflit dans lequel l'un des membres permanents est directement intéressé. Il est certain que cette éventualité a été envisagée à San Francisco, mais cette question n'est-elle pas maintenant dépassée par les événements? A ce sujet, il pourrait être envisagé d'étendre la portée du paragraphe 3 de l'Article 27, qui stipule que, dans les décisions relatives aux règlements pacifiques des litiges qui sont prises aux termes du Chapitre VI, une partie à un différend s'abstient de voter. Nous sommes d'avis que cela devrait aussi s'appliquer au Chapitre VII, afin que ceux qui disposent du droit de veto ne puissent faire obstacle à l'imposition de sanctions ou de toute autre mesure coercitive collective lorsqu'ils sont parties à un différend.

Un événement très positif dans l'émergence du nouvel ordre mondial est la réticence croissante que nous notons chez les membres permanents d'exercer leur droit de veto. Ils préfèrent maintenant prendre des décisions par consensus. Nous nous félicitons de cette tendance et l'encourageons, tout en espérant que le droit de veto sera ultérieurement aboli ou tombera en désuétude. Alors que, suite à la seconde guerre mondiale, les puissances victorieuses disposaient de privilèges particuliers, nous croyons que, à l'époque de l'après-guerre froide, nous sommes tous victorieux et qu'il ne

doit pa
privile

Le

princi

matéri

des. Na

armes

traité

projet

mainte

M

ceux c

dernie

tiend

oppor

couvr

trans

FBI

désar

dispo

qui

à me

disp

l'Or

réso

désa

d'y

réso

dét

sûr

l'a

tra

réc

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

doit pas y avoir de perdants. Par conséquent, personne ne mérite de privilèges particuliers.

Le Zimbabwe et d'autres Etats non alignés ont toujours souscrit au principe selon lequel un désarmement général et complet ne peut se matérialiser que dans l'instance multilatérale que constitue l'Organisation des Nations Unies. Face à la menace croissante issue de la prolifération des armes de destruction massive qui a été évoquée, nous espérons que, ayant traité de la question du désarmement dans la résolution 687 (1991) et dans le projet de déclaration dont nous sommes saisis, le Conseil de sécurité en est maintenant venu à reconnaître aussi ce principe.

Nous croyons également que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ceux qui sont à l'origine du Registre de transfert des armes établi le mois dernier par l'Assemblée générale, auquel le Zimbabwe a accordé son appui, s'en tiendront aux assurances qu'il nous ont données, à savoir qu'en temps opportun, il se transformera en un registre global et non discriminatoire qui couvrira aussi les stocks d'armes nucléaires, la production nationale et le transfert d'éléments à double fonction.

Nous estimons que comme le registre de transfert des armes, le désarmement multilatéral pourrait être davantage stimulé par le recours aux dispositions de l'Article 26 et du paragraphe 1 de l'Article 47 de la Charte, qui autorise le Conseil de sécurité, avec l'assistance du Comité d'état-major, à mettre en oeuvre un système de réglementation des armements. Ces dispositions, qui sont restées inappliquées depuis la création de l'Organisation, auraient rendu inutile la création ponctuelle, en vertu de la résolution 687 (1991), du Comité spécial actuellement chargé des mesures de désarmement imposées à l'Iraq. Nous sommes d'avis qu'il est toujours possible d'y recourir pour la mise en oeuvre de mesures de désarmement prévues dans la résolution 687 (1991) pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

En plus de réductions unilatérales des arsenaux nucléaires, les détenteurs d'armes nucléaires devraient prouver qu'ils désirent rendre plus sûr le monde de l'après-guerre froide en souscrivant à la conversion de l'actuel Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1962 en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ayant nous-mêmes adhéré récemment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - et nous

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

sommes heureux de noter que certains membres présents à cette table sont sur le point d'adhérer à ce traité - nous espérons que lors du prochain réexamen du Traité nos préoccupations souvent évoquées seront adéquatement prises en considération. Plus particulièrement, nous espérons que les inspections, effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, des installations nucléaires des derniers adhérents au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires seront complètes et détaillées. Nous devons éviter de prendre des mesures lorsqu'il est trop tard. Mais dans le domaine du désarmement, il faut démilitariser avec persévérance les situations tant nationales qu'internationales. Les fabricants ainsi que les destinataires et les utilisateurs d'armes dangereuses doivent être empêchés de pratiquer le commerce de la mort. Nous devons démilitariser nos sociétés dans le nouvel ordre mondial.

En Afrique, de nombreux gouvernements lient à juste titre le désarmement et le développement. Ils envisagent une situation où des fonds nouveaux seront maintenant disponibles pour alléger la dette et diverses formes d'aide. Les énormes sommes d'argent dépensées pour l'armement contribueraient beaucoup à améliorer la situation dramatique de millions de personnes dans les pays en développement, qui ont un besoin pressant de ressources pour relever leur niveau de vie. Dans le nouveau climat issu de la fin des affrontements idéologiques, un réexamen des conclusions de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue ici à New York en 1987, pourrait nous aider à aller de l'avant.

Une proposition pour élargir la composition du Conseil de sécurité et assurer une représentation équitable au sein de cet organe est soumise à l'Assemblée générale depuis 1979, avec les autres éléments que j'ai mentionnés auparavant et dont cet organe a également été saisi depuis un certain temps. Le Conseil ne peut se permettre d'éviter le changement à un moment où tous les autres organes importants de l'ONU passent par un processus de réforme et où les circonstances internationales exigent des rajustements. L'augmentation du nombre de Membres de l'ONU est suffisante en soi pour justifier un élargissement de la composition du Conseil. Le Premier Ministre de l'Inde nous a donné des chiffres qui illustrent la croissance rapide qu'a connue la composition de l'ONU elle-même.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Le Conseil de sécurité prend des décisions de grande importance au nom de tous les Membres de l'ONU. Ces décisions devraient être représentatives de la volonté de l'ensemble des Membres. En 1945, le Conseil représentait 20 % des Membres de l'ONU. Aujourd'hui, alors qu'il y a maintenant 166 Membres à l'ONU, le Conseil en représente moins de 10 %. Il est évident que le Conseil est moins représentatif qu'il ne l'était auparavant, et la question de la représentation géographique équitable doit également être abordée. Une région est clairement surreprésentée au Conseil, tandis que l'Afrique et l'Amérique latine ne sont pas représentées du tout parmi les membres permanents.

Le Zimbabwe estime que les décisions d'un Conseil élargi et plus représentatif auraient plus de poids. Nous appuyons la proposition de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir que les questions de restructuration des organes de l'ONU doivent être débattues à l'Assemblée générale afin que les Membres puissent exprimer leur opinion et contribuer au nouvel ordre mondial dont nous discutons maintenant.

Sur la question des droits de l'homme, le Zimbabwe est attaché sans réserve à la promotion du plein exercice de tous les droits de l'homme fondamentaux par tous les citoyens de tout Etat Membre de l'ONU. Les principes établis régissant les relations inter-Etats, comme la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et la violation de la souveraineté des Etats, devront s'adapter aux efforts déployés par l'ONU et par des organisations régionales pour protéger les droits de l'homme fondamentaux des individus et des groupes sociaux qui sont menacés dans des Etats particuliers.

Ainsi, lorsque l'ONU a condamné la doctrine de l'apartheid en Afrique du Sud, la promotion des droits de l'homme dans ce pays est devenue une préoccupation de toute la communauté internationale. Elle ne pouvait plus être décrite ou considérée comme une question intérieure à la seule Afrique du Sud. Nous sommes heureux de constater que des mesures sont maintenant prises pour démanteler l'odieux édifice de l'apartheid en Afrique du Sud. Des violations massives et délibérées des droits de l'homme ou l'existence de situations d'oppression et de répression ne peuvent plus être tolérées nulle part dans le monde.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Au cours de cette nouvelle ère, le Conseil devra traiter de plus en plus de conflits et de situations humanitaires de nature nationale qui pourraient constituer des menaces à la paix et à la stabilité internationales. Cependant, il faut s'assurer que ces conflits nationaux ne soient pas utilisés comme prétexte par les grandes puissances pour intervenir dans les affaires internes légitimes de petits Etats, ou que des questions liées aux droits de l'homme ne soient pas utilisées à des fins totalement différentes de déstabilisation d'autres gouvernements. Il faut donc trouver un équilibre très délicat entre les droits des Etats, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte, et les droits des individus, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Zimbabwe appuie très fermement la Déclaration des droits de l'homme et la Charte en ce qui concerne ces questions. Le Zimbabwe souscrit sans réserve à tous les principes de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Cependant, nous ne pouvons toutefois ne pas exprimer notre appréhension quant à celui qui décidera de saisir le Conseil de sécurité d'une affaire interne, et de quelle façon. En d'autres termes, qui décidera qu'un seuil a été dépassé et qu'une action internationale est nécessaire? Qui décidera de ce qui doit être fait, comment cela doit être fait et par qui? Cela nécessite de toute évidence une élaboration soigneuse et une rédaction de principes généraux et de directives qui guideraient la prise de décisions sur le fait de savoir quand est-ce qu'une situation nationale justifie une action internationale, soit du Conseil de sécurité, soit d'organisations régionales. Cela pourrait être l'une des tâches que le Conseil confierait au Secrétaire général.

La fin de l'affrontement Est-Ouest, dont nous nous félicitons, devrait nous amener à mettre aussi fin à l'affrontement Nord-Sud. Je suis très heureux que le Président de la France ait parlé en détail de cette question ce matin. Par conséquent, je ne vais pas en parler moi-même. L'écart économique croissant entre les deux parties nous entraînera tous à la catastrophe. Il faut créer une instance qui serait chargée d'analyser et de discuter ces questions, et de trouver des solutions viables. La conférence sur l'environnement qui doit avoir lieu au Brésil en juin prochain donnera aux participants une possibilité de discuter des problèmes urgents de

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

l'accroissement de la pauvreté dans les pays en développement et du rythme alarmant de la dégradation de l'environnement. Après les débats, il reviendra à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de mettre en oeuvre les recommandations qui peuvent être suivies d'effet. Les institutions spécialisées des Nations Unies font un travail des plus utiles en mettant à la disposition des pays en développement leurs connaissances techniques et leur savoir-faire. Nous attendons avec intérêt la convocation envisagée du Sommet mondial sur le développement social, autre instance importante qui favorise les échanges de vues, d'expériences et de connaissances. La condition sociale de millions de personnes dans les pays en développement doit être une source de grave préoccupation pour tous les dirigeants de gouvernement. Tandis que la technologie des pays développés leur permet d'aller dans l'espace extra-atmosphérique, la nôtre ne nous permet même pas d'atteindre le village, en particulier en Afrique. Un nouvel ordre mondial dans lequel aucun effort spécial ne serait fait pour éliminer la pauvreté et réduire les disparités croissantes entre pays industrialisés et pays en développement ne serait pas durable.

Les Etats africains se trouvent confrontés à une multitude de problèmes au seuil de ce nouvel ordre mondial. Ils prennent des mesures douloureuses d'ajustements politiques, sociaux et économiques des structures existantes afin de s'adapter au nouvel ordre et d'améliorer aussi le niveau de vie de leur propre population en général sur une base plus durable et permanente. Ils auront besoin de gouvernements forts pour mettre en oeuvre ces réformes, et ils auront de plus en plus besoin de ressources financières et matérielles. Le Zimbabwe appuie fermement la proposition du Secrétaire général d'agir en tant que médiateur dans la guerre civile de la Somalie en particulier. Mais nous le prions instamment de prendre des mesures semblables dans cinq autres pays africains en proie à des luttes similaires. Certains des problèmes de guerre civile en Afrique pourraient être contenus grâce à une diplomatie préventive musclée de la part du Secrétaire général et des secrétaires généraux de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue arabe. Nous sommes heureux que le Secrétaire général prenne des mesures fermes dans ce sens, dès le début de son mandat.

Nous avons récemment vu à quel point les Nations Unies étaient mal équipées pour traiter des problèmes de trafic de stupéfiants et de terrorisme

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

international, qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales en cette nouvelle ère. Le Président des Etats-Unis, dans son intervention de ce matin, a fait allusion à certaines de ces régions confrontées à d'importants problèmes. Nous pensons que le moment est venu de relancer l'idée de l'établissement d'un code criminel international et de la création d'une juridiction criminelle internationale.

Dans un document intitulé "Déclaration de La Haye sur la primauté du droit dans les relations entre Etats", les Etats non alignés ont donné quelques idées utiles qui ont été bien reçues à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale lorsqu'elle a déclaré les années 90 Décennie du droit international. Nous espérons que le Conseil de sécurité envisagera également de prendre des décisions qui auront pour résultat l'établissement de la primauté du droit dans le nouvel ordre mondial et qu'il examinera notamment les propositions visant à renforcer l'autorité de la Cour internationale de Justice. Le Mouvement des pays non alignés a adopté des mesures allant dans le sens du renforcement du droit international à la réunion importante de La Haye, où a été élaborée cette très importante déclaration.

Enfin, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'une paix et une sécurité fondées sur des intérêts mutuels et des valeurs partagées seront plus durables que si elles sont fondées sur la menace des armes. Il est donc impérieux que nous saisissons l'occasion que nous offrent la fin des rivalités de la guerre froide et la fin des soupçons mutuels pour créer et promouvoir cette communauté d'intérêts et de valeurs partagés. Lorsque des différends se font jour, concentrons-nous sur les causes plutôt que sur les symptômes. Il vaut mieux prévenir les conflits et les différends que les résoudre. Il faut que la diplomatie préventive l'emporte, et c'est ce que nous attendons de notre Secrétaire général. Il faut donc que le Secrétaire général joue un rôle actif aux termes de l'Article 99 de la Charte, qui lui demande de porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui, à son avis, menace la paix et la sécurité internationales.

Il va sans dire qu'afin de jouer le rôle clef envisagé dans la Charte, le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies ont besoin de ressources adéquates. N'est-ce pas une des grandes ironies de notre époque que, lorsqu'il s'agit de faire la guerre, les ressources abondent, mais que,

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

lorsqu'il s'agit de faire la paix, les ressources se font rares? Les Nations Unies de jouer un rôle clef en matière de paix et de sécurité dans un nouvel ordre mondial si on ne les sort pas de leur crise financière continue. Nous sommes certains que, au moment où nous donnons à notre nouveau Secrétaire général un important mandat et un programme détaillé pour les cinq ans à venir, on lui donnera les moyens de remplir cette tâche.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Merci, Monsieur le Ministre, de votre contribution. Peut-être pourrais-je vous demander de présenter au Président Mugabe, au nom du Conseil, nos condoléances les plus sincères à l'occasion de son deuil récent. Mme Mugabe était bien connue, je le sais, de nombreuses personnes présentes ici; elle sera beaucoup regrettée. Je vous serais reconnaissant de transmettre au Président Mugabe nos très sincères condoléances à votre retour.

Avec la permission du Conseil, je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Président

La séance d'aujourd'hui est, à mon avis, un événement historique; c'est la première fois dans son histoire que le Conseil de sécurité des Nations Unies se réunit au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement. C'est un événement extraordinaire qui correspond à des temps extraordinaires. Nous nous réunissons ici aujourd'hui en partie pour célébrer - pour célébrer la nomination d'un nouveau et éminent Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Et, en quelque sorte, notre nouveau Secrétaire général a de la chance : il est le premier Secrétaire général depuis de nombreuses années à hériter d'une Organisation confiante dans sa capacité à régler les problèmes tout en restant consciente de l'ampleur de sa tâche. Nous célébrons également l'apparition d'une nouvelle puissance mondiale : la Fédération de Russie, puissance qui a émergé au terme d'une aberration qui a duré 70 ans.

Nous sommes réunis ici pour d'autres raisons également : pour nous aider les uns les autres à trouver la force qui nous permettra d'accomplir les tâches qui nous attendent; pour renforcer notre résolution commune; pour réaffirmer l'intention des Nations Unies de redoubler d'efforts pour promouvoir la paix - mais sans oublier, ce faisant, que le développement économique et la prospérité sont indispensables à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables.

Beaucoup a déjà été accompli. L'année dernière, les Nations Unies ont entériné la réaction de la communauté internationale à l'invasion du Koweït par l'Iraq. Aujourd'hui, Bagdad continue de défier le droit international et les droits de l'homme. L'Iraq doit respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le défi de Saddam Hussein fait souffrir le peuple iraquien, mais les sanctions doivent rester intégralement en vigueur jusqu'à ce que toutes les résolutions soient appliquées.

Dès que l'Iraq a été chassé du Koweït, Saddam Hussein s'en est pris à son propre peuple. La résolution 688 (1991) a mis en place une mission humanitaire pour aider les Kurdes et les Shiites en fuite. Leur sort relève toujours de notre responsabilité. Plus le temps passe, plus la cruauté de Saddam Hussein s'affirme. Aujourd'hui encore, il immobilise les vivres, les médicaments et autres fournitures de première nécessité destinés aux Kurdes. Le Conseil de sécurité ne saurait ignorer cette violation de la résolution 688 (1991). Nous ne pouvons baisser le bouclier que nous avons mis en place

Le Président

pour protéger les communautés vulnérables de l'Iraq. Il y aura d'autres crises semblables. Partout, les peuples s'attendent à ce que les Nations Unies réagissent et sauvent des vies. Cela peut se faire en respectant pleinement les principes de la Charte; mais les gens reconnaissent de plus en plus que les questions humanitaires sont l'affaire de chacun.

Ces dernières semaines, le Conseil de sécurité a pris des décisions concernant la Yougoslavie, le Cambodge, El Salvador, la Somalie et le Sahara occidental. Le Conseil a récemment adopté la résolution 731 (1992) qui condamne à l'unanimité le terrorisme d'Etat, et la Libye doit répondre positivement aux exigences que le Conseil a formulées à son endroit. Le monde dispose déjà d'un instrument efficace pour maintenir la sécurité collective, mais cet instrument n'est pas encore parfait, et j'espère que la présente réunion contribuera à renforcer les Nations Unies.

De nouvelles idées mettent l'accent sur de nouvelles possibilités de diplomatie préventive, d'établissement et de maintien de la paix, mais qu'entendons-nous par diplomatie préventive? Je pense que nous entendons par là l'action destinée à empêcher - ou tout au moins à maîtriser - les crises, et nous devons exploiter le potentiel non utilisé de la Charte des Nations Unies.

Il nous faut également être plus actifs en ce qui concerne la prévention des crises. Cela est aussi important - sinon plus - que de perfectionner notre capacité à gérer les crises. Le Secrétaire général - notre nouveau Secrétaire général - devrait prendre hardiment l'initiative d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les conflits éventuels. Dans le passé, ses prédécesseurs ont souvent été paralysés par la rivalité politique opposant certains Etats Membres, souvent reflétée de manière très intense au sein du Conseil. A l'avenir, le Conseil doit être disposé à agir avant que la tension ne dégénère en conflit. Le Secrétaire général mérite que nous l'assurions de notre confiance dans son bon jugement. La présente réunion peut lui donner cette assurance.

L'édification de la paix et le maintien de la paix doivent aller de pair. La demande à cet égard ne risque pas de diminuer à l'avenir. Nous voudrions renforcer la capacité des Nations Unies à réagir. Nous reconnaissons

Le Président

qu'une lourde charge pèse sur l'Organisation et sur les capacités et l'expérience de son personnel, mais nous souhaitons que les Nations Unies soient encore mieux à même d'accomplir leur mission plus efficacement. Voilà pourquoi nous proposons que le Conseil invite le Secrétaire général à nous faire part de ses idées sur la façon d'y parvenir. Il s'agira là d'un rapport important. Ce rapport pourrait examiner le rôle des Nations Unies dans l'identification et le traitement des causes d'instabilité et de crises potentielles, ainsi que la contribution que pourraient faire les organismes régionaux pour aider le Conseil dans ses travaux.

Si nous voulons sauvegarder la paix et la sécurité internationales, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies - tous, sans exception - doivent également agir dans le domaine de la limitation des armements, et cela revient à accorder une priorité élevée aux trois objectifs essentiels suivants :

Premièrement, nous devons appliquer ce qui a déjà été convenu, notamment aux termes du Traité START et du Traité sur la réduction des forces armées classiques en Europe.

Deuxièmement, nous devons nous engager à oeuvrer à l'élaboration de nouvelles mesures de désarmement, tant régionales que mondiales, en consacrant une attention particulière à la convention de 1992 sur les armes chimiques. Je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit plus tôt par un certain nombre d'autres orateurs sur ce point particulier.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que chacun d'entre nous prenne des dispositions pour empêcher la prolifération et décourager l'accumulation d'armes meurtrières. Je puis annoncer aujourd'hui que le Gouvernement britannique prend des mesures pour renforcer les contrôles sur l'exportation de matériels et d'agents biologiques spécifiques qui pourraient être détournés à des fins militaires. Nous étudions également les idées d'autrui, notamment celles de nos collègues allemands, qui visent à limiter encore davantage les possibilités de prolifération.

Ce sont là d'énormes défis, à un moment où des changements radicaux s'inscrivent sur la mappemonde, mais nous pouvons tirer parti de nouveaux atouts précieux : un nouveau degré de coopération entre les anciens ennemis de l'Est et de l'Ouest; une nouvelle volonté de s'aider les uns les autres, par

Le Président

exemple dans la destruction de l'excédent d'armes nucléaires; une nouvelle prise de conscience, depuis la guerre de l'Iraq, des dangers de la prolifération; et une nouvelle volonté - qui se manifeste dans l'adoption d'un registre de transferts d'armes des Nations Unies - de collaborer à l'échelle mondiale, ici même aux Nations Unies.

D'ici à la Conférence sur le renouvellement du Traité sur la non-prolifération, en 1995, nous avons une chance unique de consolider les acquis des dernières années d'une manière véritablement durable.

Le Royaume-Uni estime que tous les Etats doivent respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Un bon gouvernement n'est pas un luxe, c'est l'assise sur laquelle s'édifie une société stable et prospère qui, à son tour, s'édifie essentiellement sur la paix et la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix comprennent désormais des dispositions de vérification du respect des droits de l'homme et la tenue d'élections libres et honnêtes en tant qu'éléments vitaux d'un règlement pacifique. Je suis sûr que cela est juste, et j'espère que cela continuera de l'être.

Dans les quatre premières décennies de l'existence des Nations Unies, mon continent a connu moins de changements spectaculaires que toutes les autres régions du monde, ou presque. La guerre froide a imposé à l'Europe un immobilisme peu enviable - l'inquiétant affrontement entre deux camps opposés dotés d'armes nucléaires. Mais cette décennie a été différente. Cette décennie a vu un changement impétueux et profondément encourageant se produire en Europe - une réaction en chaîne de changements révolutionnaires. Ce changement est incarné, clairement et indubitablement, par la présence au Conseil aujourd'hui de deux personnalités éminentes de la première génération de dirigeants de l'après-communisme - le Président Eltsine, de la Russie, et le Ministre des affaires étrangères Jeszenszky, de la Hongrie. Nous les rencontrons ici en tant qu'amis et partenaires. A présente, nous partageons une vision et des objectifs communs. D'autres choses sont différentes aussi : les dirigeants de l'Est et de l'Ouest ne sont plus en concurrence. Les idéologies ne nous séparent plus. Nous ne nous menaçons plus les uns et les autres. Et la perspective de faire un meilleur usage des Nations Unies n'est pas le moindre des avantages découlant de cette situation.

Le Président

Les années 90 seront une décennie de transformation en Europe. Des tâches énormes doivent être accomplies pour reconstruire les économies étouffées par le communisme pendant des générations, et pour enraciner fermement la démocratie dans le sol de l'ouverture politique et de la libération des marchés. Cela comporte également des risques : l'empire communiste a légué toute une série de problèmes potentiels que peuples et pays doivent affronter. Certains ont déjà créé des conflits. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle clef dans la promotion de l'acceptation des principes de la Charte et dans le règlement pacifique des différends.

Chers collègues, nous autres, en Grande-Bretagne, collaborerons étroitement avec le Secrétaire général - étroitement, pour renforcer et accroître la capacité des Nations Unies à répondre aux crises, et aux crises en gestation, d'où qu'elles viennent. Le défi est de taille, et seule l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui total de ses Etats Membres, peut le relever. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'engager l'appui total du Gouvernement britannique dans ce mouvement.

Le Président

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je voudrais en venir à la déclaration présidentielle, qui est l'aboutissement de nos négociations et de nos délibérations d'aujourd'hui. Je crois comprendre que les membres du Conseil de sécurité m'ont chargé de faire la déclaration que, conformément à la pratique, je lirai dans un instant en leur nom en tant que déclaration présidentielle. Je suis reconnaissant de cette autorité, et j'aimerais maintenant donner lecture au Conseil de la déclaration dont il a été convenu et qui se lit comme suit :

"Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante en leur nom.

Le 31 janvier 1992 le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Dans le cadre de leur engagement envers la Charte des Nations Unies, les membres du Conseil de sécurité ont consacré leurs réflexions à la 'responsabilité du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales'.

Les membres du Conseil de sécurité considèrent que leur réunion vient à point pour attester que la nouvelle situation internationale permet au Conseil de sécurité de s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'avènement d'une ère nouvelle

Cette réunion du Conseil de sécurité se tient à une époque de changements d'une grande portée. La fin de la guerre froide a fait naître l'espoir de l'avènement d'un monde plus sûr, plus équitable et plus humain. Dans de nombreuses régions du monde, des progrès rapides ont été accomplis vers la démocratie, l'instauration de formes de gouvernement fondées sur la responsabilité et vers la réalisation des buts des Nations Unies. L'achèvement du processus de démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud contribuerait considérablement à renforcer ces buts et ces tendances positives et notamment à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le Président

L'année dernière, sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale a pu faire en sorte que le Koweït recouvre sa souveraineté et son intégrité territoriale, qu'il avait perdues par suite de l'agression iraquienne. Les mesures prises depuis lors par le Conseil de sécurité demeurent essentielles pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région et doivent être intégralement mises en oeuvre. Les membres du Conseil de sécurité sont par ailleurs préoccupés par la situation humanitaire des populations civiles innocentes de l'Iraq.

Les membres du Conseil de sécurité apportent leur soutien au processus de paix au Moyen-Orient, facilité par la Fédération de Russie et les Etats-Unis, et espèrent qu'il sera mené à bien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Ils accueillent favorablement le rôle que l'Organisation des Nations Unies a pu jouer dans le cadre de la Charte pour faire avancer la solution de différends régionaux qui existaient de longue date, et ils agiront en vue de nouveaux progrès sur la voie d'un règlement de ces différends. Ils saluent la précieuse contribution apportée par les forces de maintien de la paix actuellement en place en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe.

Les membres du Conseil de sécurité notent que les tâches de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix se sont considérablement accrues et élargies ces dernières années. La surveillance d'élections, la vérification du respect des droits de l'homme et le rapatriement de réfugiés ont été, dans le règlement de certains différends régionaux, et à la demande ou avec l'accord des parties concernées, partie intégrante d'une action plus large du Conseil de sécurité visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Les membres du Conseil de sécurité se réjouissent de cette évolution.

Les membres du Conseil de sécurité ont par ailleurs conscience que les changements survenus, si positifs soient-ils, entraînent de nouveaux risques pour la stabilité et la sécurité. Certains des problèmes les plus pressants tiennent aux changements apportés dans les structures étatiques. Les membres du Conseil de sécurité encourageront tous les

Le Président

efforts propres à assurer la paix, la stabilité et la solidarité au cours de ces changements.

La communauté internationale se voit donc confrontée à de nouveaux défis dans sa recherche de la paix. Tous les Etats Membres attendent de l'Organisation qu'elle joue un rôle central en ce moment décisif. Les membres du Conseil de sécurité soulignent l'importance qu'il y aurait à renforcer et à améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Ils sont résolus à assumer pleinement leur responsabilité au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de la Charte.

La paix et la sécurité internationales ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. Il incombe à tous les Membres des Nations Unies, agissant dans le cadre des organes appropriés, d'attacher la plus haute priorité à la solution de ces problèmes.

Respect des principes de la sécurité collective

Les membres du Conseil de sécurité soulignent leur attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies. Tous les différends entre Etats doivent être résolus pacifiquement en accord avec les dispositions de la Charte.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur attachement au système de sécurité collectif de la Charte pour faire face aux menaces contre la paix et pour mettre fin aux actes d'agression.

Les membres du Conseil de sécurité expriment leur profonde préoccupation à l'égard des actes de terrorisme international et estiment nécessaire que la communauté internationale réagisse de manière efficace contre de tels actes.

Rétablissement de la paix et maintien de la paix

Afin d'accroître l'efficacité de ces engagements et de donner au Conseil de sécurité les moyens de s'acquitter de la responsabilité principale que lui confère la Charte dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres du Conseil de sécurité ont décidé la démarche suivante :

Le Président

Ils invitent le Secrétaire général à élaborer une étude et des recommandations, qui seraient remises aux Etats Membres avant le 1er juillet 1992, sur le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix, et sur la façon d'accroître son efficacité, dans le cadre des dispositions de la Charte.

L'étude et les recommandations du Secrétaire général pourraient porter sur le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'identification des crises potentielles et des zones d'instabilité, ainsi que sur la contribution que pourraient apporter les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour aider le Conseil de sécurité dans ses travaux. Elles pourraient également porter sur les besoins en ressources matérielles et financières adéquates. Le Secrétaire général pourrait tirer parti des enseignements acquis lors des récentes opérations de maintien de la paix de l'ONU afin de recommander des moyens d'accroître l'efficacité des plans et des opérations du Secrétariat. Il pourrait également voir s'il serait possible qu'il soit fait un usage accru de ses bons offices et des autres fonctions que lui confère la Charte des Nations Unies.

Désarmement, maîtrise des armements et armes
de destruction massive

Tout en étant pleinement conscients des responsabilités d'autres organes des Nations Unies dans ce domaine, les membres du Conseil de sécurité réaffirment que le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération peuvent apporter une contribution primordiale au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils se déclarent résolus à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines.

Les membres du Conseil de sécurité soulignent qu'il est indispensable que tous les Etats Membres s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées en ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement, empêchent la prolifération sous tous ses aspects de toutes les armes de destruction massive, évitent de procéder à des accumulations et à des transferts d'armes excessifs et déstabilisateurs, et règlent par des voies pacifiques tout différend sur ces questions qui menacerait la

Le Président

ent
on
stabilité régionale et mondiale ou ferait obstacle à son maintien. Ils mettent l'accent sur le fait qu'il est important que les Etats concernés ratifient et appliquent sans tarder tous les arrangements internationaux et régionaux en matière de maîtrise des armements, en particulier les Traités START et FCE.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Les membres du Conseil de sécurité s'engagent à travailler à la prévention de la dissémination des technologies liées à la recherche et à la production de telles armes et à prendre les mesures appropriées à cet effet.

s,
es
s
n
Pour ce qui est de la prolifération nucléaire, ils relèvent l'importance que revêt la décision prise par de nombreux pays d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Ils soulignent le rôle essentiel de garanties de l'AIEA pleinement efficaces pour l'application de ce traité et l'importance de contrôles à l'exportation rigoureux. Les membres du Conseil de sécurité prendront des mesures appropriées si des violations leur sont notifiées par l'AIEA.

es
la
at
le
s
ons
par
a
En ce qui concerne les armes chimiques, ils apportent leur soutien à la Conférence de Genève en vue d'aboutir avant la fin de 1992 à la réalisation d'un accord sur une convention internationale de portée universelle d'interdiction des armes chimiques avec un régime de vérification.

Le Président

Dans le domaine des armements classiques, ils notent que l'Assemblée générale a voté pour l'établissement, dans un premier temps, d'un registre des Nations Unies sur les transferts d'armement. Ils reconnaissent à cet égard qu'il est important que tous les Etats fournissent à l'Organisation toutes les informations demandées dans ce registre.

*

* *

En conclusion, les membres du Conseil de sécurité affirment qu'ils sont résolus, à partir de l'initiative qu'a constituée leur réunion, à accomplir des progrès réels en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ils reconnaissent que le rôle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est essentiel. Ils expriment leur profonde gratitude au précédent Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de l'Organisation, et qui a été couronnée par la signature de l'Accord concernant El Salvador. Ils souhaitent la bienvenue à son successeur, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, et approuvent qu'il se soit donné pour tâche d'améliorer et de renforcer le fonctionnement des Nations Unies. Ils l'assurent de leur plein appui et s'engagent à coopérer étroitement avec lui à la réalisation de leurs objectifs communs et en particulier au renforcement de l'efficacité du système des Nations Unies.

Les membres du Conseil de sécurité estiment que la conjoncture mondiale actuelle est la plus propice à la paix et à la sécurité internationales qui ait existé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Ils s'engagent à travailler en étroite coopération avec tous les autres Membres des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploieront eux-mêmes à cette fin et à s'attaquer sans délai à tous les autres problèmes qui appellent une réponse collective de la communauté internationale, en particulier ceux du développement économique et social. Ils estiment que la paix et la prospérité vont de pair et qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans une plus grande liberté."

Le Président

Ainsi s'achève la déclaration sur laquelle nous nous sommes mis d'accord. J'informe le Conseil que cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/23500.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé les travaux qui lui étaient assignés à la présente séance, que je déclare donc levée.

La séance est levée à 17 h 10.